

Produits du terroir

Gros gisement à l'export



Dossier sponsorisé par:



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

Stratégie agricole: L'amont performe, l'aval traîne

n Le vrac prédomine toujours dans la filière oléicole

n 50.000 tonnes d'agrumes importées sous forme de concentré et de jus

PRODUITS du terroir et agriculture familiale. Deux thèmes retenus cette année par la grand-messe du monde agricole. Le premier est mis en avant par le Salon international de l'agriculture (SIAM) qui a ouvert aujourd'hui ses portes à Meknès alors que le second est au centre de la 7e édition des Assises de l'agriculture. L'originalité tient en un seul objectif: l'émergence de

l'agriculture solidaire. Une activité qui concentre 80% des exploitants, disposant de moins de 5 ha par famille. C'est tout le challenge dont la réussite repose avant tout sur la création de valeur ajoutée par et au profit de cette catégorie de population. C'est ce qui est le cas pour certaines filières, mais le gros souffre encore de la sous-valorisation et de circuits de distribution toujours dominés par des intermédiaires. Deux maillons faibles de la chaîne de valeur agricole. Autant des avancées ont été franchies par l'amont, autant les chantiers de réforme des abattoirs, des marchés de bestiaux et des fruits et légumes accusent du retard. Pourtant, ces réformes devaient être amorcées l'année passée pour être menées à bon port fin 2015. Mais vu l'implication de plusieurs départements ministériels concernés, leur mise en place fait toujours l'objet d'une concertation qui peine à aboutir. A

ces freins s'ajoute également un déficit de compétitivité qui a gagné quelques filières phares comme le secteur sucrier, l'oléiculture ou encore les agrumes et primeurs. Une situation qu'expliquent les opérateurs par la hausse des coûts de production, mais aussi par l'impact des grèves, parfois sauvages. D'où le cri d'alarme lancé par le chef de file des agriculteurs, Ahmed Ouayach, «de réviser d'urgence le code du travail jugé inadapté à l'activité agricole». A ses yeux, il est temps d'inaugurer un dialogue, sous la houlette de la tutelle, avec les divers partenaires. A défaut, c'est l'élan d'investissement qui risque d'être estompé, notamment dans la région du Souss qui assure les deux tiers de l'export des fruits et légumes et autant au titre de l'approvisionnement du marché local.

La stratégie agricole a pratiquement atteint sa vitesse de croisière. D'énormes investissements ont été réalisés depuis son lancement en 2009. Et le secteur ne cesse d'attirer de nouveaux opérateurs à forte capacité de management. Avec à la clé des projets intégrés.

Mais beaucoup de réglages restent à faire pour initier les synergies nécessaires entre l'amont et l'aval, en termes notamment de valorisation et d'assainissement des circuits de distribution. L'exemple de quelques filières phares est édifiant à cet égard.

n Céréaliculture: Nouveau schéma à l'étude

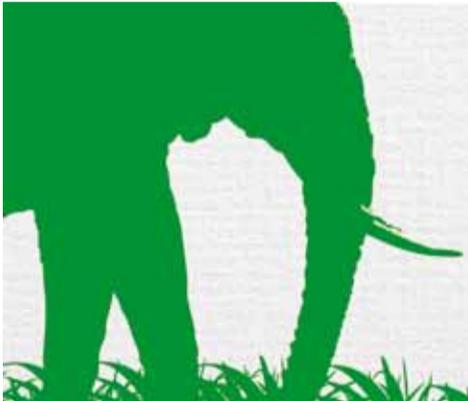
Difficile la réforme de la filière céréalière. Certes, des avancées ont été enre-

gistrées à divers niveaux de l'utilisation des intrants, mais cela n'a pas impacté de manière significative les rendements et la qualité de la production. En particulier celle du blé tendre largement utilisé dans la boulangerie.

Du coup, la facture à l'import reste toujours orientée à la hausse. Même avec une récolte record de 97 millions de quintaux en 2012-2013, les achats des céréales ont porté sur 42 millions de quintaux. Cette année aussi, la facture a crevé tous les plafonds. Rien que sur le premier trimestre, elle a explosé de 48% à plus de 6 milliards de DH. Un montant qui s'explique par les besoins des minoteries à couper la céréale locale avec celle d'importation. Pourtant, la dernière récolte dépasse l'objectif fixé à l'horizon 2020: 70 millions de quintaux. Or, à cette échéance, les superficies réservées aux céréales devraient baisser à 4,2 millions d'hectares contre 52 millions en 2009.

Cinq ans après le lancement du plan Maroc Vert, la même surface reste dédiée à la céréaliculture avec pratiquement les mêmes rendements. «Un statu quo qui trouve ses origines dans la sensibilité qu'exerce





Le Salon International
de l'Agriculture au Maroc
à Meknes

DU 24 AVRIL AU 03 MAI 2014

ÉLÉPHANT VERT

BIOFERTILISANTS
BIOSPESTICIDES

Éléphant vert, votre partenaire idéal pour une agriculture viable, rentable et respectueuse de l'environnement.

Des solutions personnalisées, efficaces et à moindre coût pour améliorer la productivité de vos exploitations.



Éléphant vert MAROC
Siège social : 12, rue Abou Faris Al Marini, Rabat - Maroc - Tél : +212 538 00 49 00 - Fax : +212 538 00 49 20

Éléphant vert MALI
Siège social : Quartier du fleuve, immeuble LIATT, Bamako - Mali - Tél : +212 20 22 08 04 - Fax : +212 538 00 49 20

www.elephantvert.ch

la filière au double plan politique et social, mais aussi dans le déficit de synergie entre les acteurs qui la composent», explique un membre de Comader (Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural). Conflit d'intérêts ou manque de coordination dans une même interprofession? Ce qui est sûr, c'est que le concept d'agrégation tarde à prendre pied dans l'amont céréalière en raison notamment du retard pris dans la promulgation des textes d'application. Un retard qui pénalise cette filière trop dépendante de l'aléa climatique. Car, malgré l'absence de ces textes d'application, le concept a bien fonctionné dans les filières d'élevage, des cultures industrielles et de l'arboriculture fruitière (olivier en particulier). Maintenant, même le schéma arrêté initialement pour la réforme de la filière céréalière est remis en cause. Celle-ci fera l'objet d'une étude qui sera lancée cette année par le ministère de l'Agriculture. Cependant, il est prévu de lancer dès cette année 15 projets dans le cadre du pilier I moyennant un investissement de 740 millions de DH au profit de 8.800 agriculteurs. Pour le pilier II, il est également programmé de mettre en place 7 projets bénéficiant à 6.380 petits producteurs. O

Stratégie agricole: L'amont performe, l'aval traîne

n Viandes: Hausse du volume, maintien des prix

Rouges ou blanches, les viandes restent le parent pauvre de la salubrité. A peine la moitié de l'abattage des ovins et bovins passe par des abattoirs. Mais encore faut-il préciser que ces unités sont insalubres pour la majorité. Et moins de 10% du poulet de chair est soumis au contrôle sanitaire au niveau des ateliers modernes. Tout le reste est traité par «les Riacha» de quartier où les règles les plus élémentaires d'hygiène font défaut. A l'opposé, la viande des dindes et dindons est contrôlée à raison de



90%. Pourtant, l'élevage avicole a réalisé d'importantes avancées en termes de conduite et de traçabilité. A tel point que tous les paramètres d'installation des fermes, d'alimentation et de soins des volailles sont aux standards internationaux, avec à la clé des expériences réussies à l'export des poussins et des œufs. Au niveau local,

la filière qui a consommé deux contrats-programmes arrive à couvrir la totalité des besoins de la consommation. A des prix très compétitifs par rapport au niveau du pouvoir d'achat du citoyen marocain. Une performance qui n'a pas encore été atteinte par l'activité des viandes rouges. Même si la production a frôlé le niveau de 490.000 tonnes en 2013, soit un peu moins de 12% de l'objectif fixé à l'échéance 2020, les prix sont restés inchangés. Ils représentent en moyenne l'équivalent d'une journée de travail pour un smicard. Pourtant, la filière des viandes rouges a bénéficié d'aides estimées à 260 millions de DH sur la période 2009-2013. L'application du taux réduit du droit d'importation aux jeunes veaux destinés à l'engraissement a été aussi reconduite pour la troisième année consécutive. Ce qui a donné lieu au lancement de plusieurs projets intégrés. Sauf que l'impact sur les prix n'est pas encore visible. Actuellement, 51 projets d'un investissement de plus de 1,1 milliard de DH sont en cours de réalisation dans le cadre du pilier II de la stratégie agricole. Des projets qui doivent profiter à 67.000 éleveurs. Le pilier I n'est pas en reste. Il totalise 7 grands projets pour la plupart intégrés. La filière s'est également dotée d'un salon pour encourager la consommation de viandes de qualité. Mais tous ces efforts restent tributaires de la réforme du système d'abattage et des marchés aux bestiaux. o

n La filière laitière en pole position

Parallèlement, le secteur laitier se démarque de l'anarchie qui distingue la transformation. Bien qu'en baisse de 8% en 2013 en comparaison avec l'année d'avant, la production laitière s'est établie à 2,3 milliards de litres. Une activité qui a bénéficié d'une aide de 190 millions de DH sur la période 2009-2012. L'enveloppe a ciblé l'importation de 47.000 génisses laitières. Sur la même période, les projets lancés dans le cadre du pilier I totalisent un investissement de 12,3 milliards de DH et concernent 155.400 agrégés. Le pilier II a également enregistré le lancement de 22 projets sur la période 2010-2013 moyennant un investissement de 364 millions de DH.



Par ailleurs, la filière laitière a connu une forte diversification des produits dérivés, avec à la clé des préparations aux différents arômes de jus et mélanges de fruits. Sans oublier les fromages. Le tout peut être mis à l'actif d'agrégateurs à forte capacité de management. La même tendance est embryonnaire dans la filière des dromadaires. Du moins pour ce qui est du traitement du lait. Cette filière qui a signé son contrat-programme en 2011 assure actuellement une production laitière de l'ordre de 6 milliards de litres/an. Un niveau sensiblement identique à l'année de référence. Mais le produit est très prisé pour sa qualité nutritive. D'où l'intérêt des industriels qui rivalisent désormais en termes de packaging et produits dérivés. o

n Agrumes: Concurrence maroco-marocaine!

Pour ce secteur, autrefois fer de lance des cultures d'exportation, la perte de vitesse à l'export s'accroît d'année en année. A tel point que l'actuelle campagne pourrait déboucher sur des résultats négatifs, notamment pour la clémentine, redoutent de nombreux opérateurs. Et pour cause! Un forcing des sorties avec des fruits de qualité moyenne à faible. Un comportement que les producteurs imputent à l'absence de coordination entre les groupes exportateurs. Pourtant, l'amont a fait preuve de progrès notables. Grâce au soutien de l'Etat, les plantations ont augmenté de 40% et l'irrigation localisée s'est renforcée de 80%. Ce qui a porté la production à 2,2 millions de tonnes au titre de l'actuelle saison. Mais la commercialisation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'export, n'a pas suivi cet élan. Actuellement, la part exportable représente moins du quart de la production contre deux tiers, il y a une décennie. De plus, l'export est concentré sur la Russie à hauteur de 65%. Pour inverser la donne, la profession préfère que le système des incitations soit orienté vers la valorisation et les plateformes logistiques de groupage et de distribution. D'autant que plus des tiers de la production sont absorbés par le marché local et dont le gros des recettes est prélevé par l'armada d'intermédiaires qui s'y activent. A telle enseigne que même les usines de transformation ne peuvent plus s'approvisionner. Du coup, environ 50.000 tonnes d'agrumes sont annuellement importées sous forme de jus. «Une aberration», dénonce un industriel. L'analyse est partagée par le ministère de l'Agriculture. Du moins pour ce qui est des actions à mener au niveau de l'export. Une étude visant la création de plateformes logistiques de distribution à l'étranger sera lancée cette année. Il en est de même d'un projet d'ouverture en Russie d'une antenne de l'Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (Eacce). Quant à la réorganisation du marché intérieur, la tutelle promet «des changements majeurs pour 2015». o



n Chère l'huile d'olive

Les nouvelles plantations d'olivier ont porté sur 250.000 ha sur la période 2009-2013. L'année dernière, le cumul des superficies irriguées par goutte-à-goutte s'élève à 30.000 ha. Et la récolte attendue en 2013-2014 devrait atteindre un record de 1,6 million de tonnes. La dynamique d'amélioration de la production et de transformation devrait se poursuivre avec l'ampleur des projets programmés ou en cours de réalisation. Une vingtaine de projets intégrés moyennant un investissement de 2,9 milliards de DH est inscrite dans le pilier I alors que le pilier solidaire est concerné par 145 projets totalisant 3,8 milliards de DH. Des performances qui ne sont, toutefois, pas relayées par l'export. Mis à part les olives de table qui maintiennent le cap, les exportations d'huile d'olive peinent à se développer. En 2013, les ventes à l'extérieur ont porté sur 10.000 tonnes contre un objectif de 45.000. Une situation en retrait de moitié par rapport à l'année de référence du plan Maroc Vert. Déficit de moyens de stockage à l'extérieur et pratique de prix élevés expliquent ce recul. Bien que le produit bénéficie d'une subvention de 2 DH/kg, il peine à se positionner, notamment sur le marché de l'UE dominé par l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la Tunisie. Les opérateurs de ce dernier pays bénéficient d'une aide de 7 DH/kg à l'exportation alors que ceux de l'Union reçoivent 1 euro/kg. Sur le marché intérieur, il était question d'introduire un texte réglementaire interdisant la vente en vrac mais la décision a été reléguée aux calendes grecques. o



A. G.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Agriculture solidaire: «Il faut activer les leviers bancaires»

■ Les financements doivent générer un impact réel sur les populations

■ Le microcrédit, une option mais pas la seule solution

Après avoir épuisé une enveloppe de plus de 20 milliards de DH pour le financement des deux piliers du plan Maroc Vert (une enveloppe qui a même été dépassée de 4 milliards de DH), Crédit Agricole du Maroc (CAM) s'engage pour la seconde phase sur un financement de 25 milliards de DH supplémentaires. Tarik Sijilmassi, patron de la banque verte, fait un bilan d'étape, à l'occasion de l'ouverture du SIAM aujourd'hui, des avancées de ce plan ainsi que de ses futures étapes



Tarik Sijilmassi, président du Crédit Agricole: «Les personnes qui ont recours au microcrédit veulent principalement éviter les usuriers qui exercent des taux exagérés» (Ph. Bziouat)

- L'Economiste: Quel bilan faites-vous du plan Maroc Vert?

- Tarik Sijilmassi: A mi-parcours, la convention de partenariat lancée en 2008 dans le cadre du plan Maroc Vert (PMV) prévoyait l'accompagnement des piliers 1 et 2 de la stratégie agricole, notamment de grands projets structurants. Cela concerne, les opérations sur la Sodea-Sogeta, l'oléiculture, l'agrumiculture. Des opérations du pilier solidaire sont également à l'ordre du jour comme le soutien au «petit fellah», l'accompagnement des petits agrégés... Aujourd'hui, la première enveloppe de financement dans le cadre ces deux piliers a été épuisée puisque la banque avait alloué 20 milliards de DH. Un montant qui a été dépassé de 4 milliards de DH. Attention, il ne s'agit en aucun cas d'un net d'encours puisque nous avons eu des remboursements, mais bel et bien des crédits alloués.

Pour la seconde phase, Crédit Agricole du Maroc monte au créneau puisque nous comptons mobiliser pas moins 25 milliards de DH pour soutenir le plan. Plusieurs conventions ont été signées à l'occasion des Assises de l'agriculture.

- Votre soutien au plan Maroc Vert est-il seulement financier?

- Pour la réalisation de ce programme, CAM s'est engagé dans l'accompagnement, pas seulement financier, mais également dans l'évaluation des mesures à prendre. Pour moi, ce programme dépasse largement la dimension agricole.



Pour la seconde phase du plan Maroc Vert, Crédit Agricole du Maroc monte au créneau et compte mobiliser pas moins 25 milliards de DH pour soutenir le plan. Plusieurs conventions ont été signées à l'occasion des Assises de l'agriculture (Ph. Archives de L'Economiste)

Grâce au pilier solidaire, l'on remarque que toute une vision sur le monde rural s'est mise en place. A mon sens, le plan Maroc Vert est l'équivalent d'une matrice à quatre branches. Pour accompagner efficacement ce programme, il suffit de créer une harmonie entre les quatre entrées.

La première dimension englobe les filières interprofessionnelles. Il faut comprendre ce qui se passe dans les filières céréalières, oléicoles, agrumicoles, laitières, viandes blanches, viandes rouges...

Le deuxième volet suit une logique territoriale. La déclinaison locale va se faire selon des réalités territoriales. Ainsi, des sous-programmes adaptés aux 16 ré-

gions marocaines ont été mis en place.

Le troisième axe concerne le côté social. La stratégie agricole entend concilier l'agriculture vivrière. En renforcement à l'agriculture moderne, celle-ci a pour objectif de contribuer au bien-être de la population, mais aussi de trouver des moyens pour améliorer leur quotidien, ce qui pourrait limiter en partie l'exode rural.

Le quatrième aspect relève de l'enclenchement d'une agro-industrie marocaine, alimentée par une agriculture nationale. L'objectif est d'en faire un fer de lance des exportations et même de l'industrie marocaine. L'agro-industrie est probablement la seule industrie viable du pays, c'est pour ça qu'il est important de faire la connexion entre la production industrielle et le PMV. Donc à travers ces quatre dimensions, CAM a pu adapter son offre de financement, ainsi que son mode de fonctionnement en tant que banque.

Le développement de cette filière tout en veillant à la réalisation de deux objectifs. Pour leur part, les financements doivent générer un impact réel sur les populations et l'effet de levier bancaire doit être utilisé. Ce qui permettra de tripler l'impact de la subvention via la combinaison avec le crédit.

- Qu'en est-il du microcrédit dans ce processus?

- Le microcrédit est un service qui vient en renfort aux différents outils de financement. Il n'a pas la prétention d'être l'arme ultime pour lutter contre la pauvreté. Nul n'est contraint de prendre un microcrédit. Les personnes qui ont recours à ce type de financement veulent principalement éviter les usuriers qui exercent des taux exagérés. Elles n'ont pas aussi accès au système bancaire. Ceci étant, des passerelles existent pour basculer du microcrédit au système bancaire classique. Dans ce sens, deux des principales sociétés de la microfinance sont adossées

- Quelles sont les avancées auxquelles vous êtes parvenus?

- Depuis le lancement du PMV en 2008, plusieurs interprofessions ont connu une restructuration. Des contrats-programmes ont été signés avec plusieurs fédérations des différentes filières, notamment avec le secteur des viandes rouges, du lait ou encore l'oléiculture. Aussi, des efforts ont été déployés pour une meilleure intégration entre l'amont et l'aval.

Du côté de l'agriculture solidaire, d'énormes réussites ont été réalisées localement. Mais le plus grand défi pour cette feuille de route dans les prochaines années, c'est de contribuer au dévelop-

à des banques. L'intéressé a le choix de contracter un crédit chez la société avec un taux de 22% ou un crédit en banques à 6 voire 8%.

Parallèlement, il existe des règles prudentielles très précises qui empêchent les banques de prendre en charge une certaine clientèle. Les institutions financières fournissent un effort considérable pour approcher des clients dont le revenu est aux alentours de 50.000 DH. Il s'agit généralement des TPE/PME, mais à cause des restrictions, la clientèle de microcrédit est laissée de côté. □

Propos recueillis par Moulay Ahmed BELGHITI et Aïda Lo

Financement: Crédit Agricole fait cavalier seul

■ La banque a alloué 24 milliards de DH de crédits

■ Les interventions des autres établissements semblent moins importants

A mi-parcours du plan Maroc Vert, Crédit Agricole du Maroc (CAM) est allé au-delà de ses engagements, du moins sur la partie financement. La banque a décaissé 24 milliards de DH de crédits, selon Tariq Sijilmassi, président du directoire du CAM. C'est 4 milliards de DH de plus que le montant annoncé lors du démarrage du plan en 2009. «Nous avons rempli nos objectifs», se félicite Sijilmassi. L'accompagnement du CAM a concerné aussi bien le financement des

semble encore timide. Attijariwafa bank et Banque Populaire s'étaient pourtant engagé sur des volumes de crédits respectifs de 25 et 20 milliards de DH. Cinq ans après le démarrage du plan, elles sont peu bavardes sur les montants réellement décaissés. L'offre, elle, existe en tout cas. Le pacte Vert d'Attijariwafa bank prévoit des solutions de financement pour l'ensemble des filières du secteur agricole

mais également une offre d'assurance. Un fonds d'investissement «Agram Invest» a été également créé. Elle est destinée à prendre des participations de l'ordre de 10 à 30% dans des sociétés dans l'agro-alimentaire ou l'agro-industrie. La durée d'investissement peut varier de 5 à 7 ans. De son côté, le programme Filahi de la Banque Populaire cible les opérateurs des filières agrumes, lait, viandes rouges, cé-

réales ou encore aviculture. La durée des crédits sur certaines filières peut atteindre 15 ans avec la possibilité d'un différé de remboursement d'au plus 3 ans. En outre, la banque peut apporter jusqu'à 80% du montant de l'investissement. □

F. Fa

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com



Crédit Agricole du Maroc (CAM) s'était engagé à accompagner le plan Maroc Vert avec notamment une enveloppe de crédit de 20 milliards de DH. A mi-parcours, la banque a décaissé 4 milliards de DH supplémentaire. Les autres établissements sont moins loquaces sur leurs réalisations (Ph. Bziouat)

grands projets structurants que celui des petits agriculteurs.

La banque avait décidé en 2011 d'alléger la dette des petits fellahs. Le dispositif concerne pas moins de 80.000 agriculteurs. Pour le patron du CAM, «le plus grand challenge pour les années à venir sera de transformer l'essai sur l'agriculture solidaire». La branche bénéficie jusqu'ici d'importantes subventions. Il reste à ce que ces aides soient réellement productives.

L'idée est aussi d'utiliser le levier bancaire. Idéalement, il faudrait que les subventions soient couplées à un crédit pour pouvoir d'abord démultiplier l'effort puis aussi casser l'esprit de l'assistanat», souligne Sijilmassi. Si le CAM est sur son terrain de prédilection dans le financement du secteur agricole, l'intervention des autres établissements sur ce créneau



Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances.

Pack AGRO

Notre engagement,
vous accompagner

Industriels du secteur agroalimentaire, SAHAM Assurance innove et vous propose son «Pack AGRO»: une nouvelle offre packagée conçue pour répondre à vos besoins spécifiques.

Le «Pack AGRO» est une solution complète qui vous permet de couvrir les risques liés à votre activité, votre patrimoine professionnel, vos responsabilités ainsi que votre capital humain.

www.sahamassurance.ma



SAHAM
Assurance
Avancez librement

Maroc Vert otage de la distribution

■ **Urgence de la réforme des marchés de gros, des céréales et des bestiaux**

■ **Une loi-cadre pour pérenniser la stratégie agricole**

Le retard pris dans l'adoption des textes d'application de la loi sur l'agrégation pénalise fortement l'agriculture solidaire. Il en est de même des textes sur les interprofessions qui doivent prendre le relais de l'Etat en ce qui concerne l'encadrement des agriculteurs. S'ajoute aussi l'adaptation du code du travail aux spécificités de l'activité agricole. Aux yeux du président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement durable, Ahmed Ouayach, ces chantiers sont prioritaires et tout retard se solderait par un manque à gagner considérable, notamment pour la céréaliculture.

ment sain, stable avec plus de visibilité. Ceci, afin d'assurer plus d'attractivité en termes de fiscalité, de soutien et de paix sociale. Cette loi cadre que nous attendons peut constituer une charte d'orientation de la politique agricole et rurale. Depuis l'indépendance, cette politique ciblait quatre axes. Il s'agit d'assurer la sécurité alimentaire, de développer l'offre exportable, d'améliorer le revenu de l'agriculteur et de moderniser nos campagnes. Aujourd'hui d'autres axes s'imposent, comme le développement durable, l'habitat rural et le désenclavement du monde rural. Cette loi-cadre est une garantie pour pérenniser la politique agri-



Ahmed Ouayach : «Le grand défi tient à la réussite d'une politique de valorisation des produits qui passe par la refonte de l'aval agricole» (Ph. Archives de L'Economiste)

améliorer les revenus de cette catégorie qui représente plus de 80% de nos exploitations. Le retard pris dans la promulgation des textes d'application va impac-

ter de manière négative l'agriculture solidaire. En effet l'agrégateur est censé apporter à ses agrégés le financement, l'accès à la technologie et la garantie d'achat de leurs produits. La problématique devait monopoliser les débats des Assises de l'agriculture qui ont pour thème «l'agriculture familiale». Cependant, ce vide juridique n'a pas empêché certains secteurs d'adopter le concept. C'est le cas par exemple des filières sucrière et laitière.

Par contre les filières céréalière et oléagineuse tardent à prendre le chemin de la modernisation. L'absence de l'agrégation pour ces deux filières n'encourage pas l'investissement dans ces secteurs trop dépendants des aléas

climatiques. cole quelle que soit l'équipe gouvernementale en place.

- Les textes d'application de la loi sur l'agrégation tardent à sortir. Quelle implication notamment sur la filière des céréales?

- En lançant le plan Maroc Vert les pouvoirs publics sont persuadés que la mise à niveau de la petite agriculture est le principal indicateur de réussite de cette stratégie. Et l'agrégation est un levier pour

matériels. Justement la mise en œuvre de cette loi et ses textes d'application sera un tournant dans l'histoire de notre agriculture marocaine. Dotées de moyens elles auront pour missions d'organiser et d'assurer l'harmonie et la synergie des différentes composantes de la chaîne de valeur. Ces organisations fortes et représentatives constitueront une force de propositions. Leur feuille de route est déjà tracée: plus d'implication dans la R&D, création et gestion des centres techniques et élaboration des contrats interprofessionnels.

- Les circuits de commercialisation pénalisent fortement les producteurs. Qui bloque la réforme?

- Pour la nouvelle politique agricole, réussir la valorisation de la production attendue est l'un des grands défis. Cette valorisation se fera via l'agro-industrie et la refonte des circuits de commercialisation sur le marché local. A ce niveau, un début de réforme a été engagé en 2013 notamment en ce qui concerne la circulation des viandes rouges. Les réticences constatées actuellement interpellent les

Paix sociale

LA fiscalisation progressive à partir de 2014 impose une accélération de la mise à niveau de l'agriculture pour assurer la compétitivité des produits. «La paix sociale dont a bénéficié le secteur depuis le début de l'indépendance a été un atout pour drainer les investissements», constate Ahmed Ouyach, président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural. Mais au cours des dernières années, des conflits sociaux, tournant parfois à des grèves sauvages, se sont multipliés dans les principales zones de production. Pour le secteur agricole tout arrêt de travail est porteur de gros dégâts car il s'agit avant tout de produits périssables. Or, les dispositions du code du travail se sont révélées inadaptées aux spécificités du secteur agricole, notamment son caractère saisonnier. D'où l'urgence d'une révision du texte. □

pouvoirs publics à élargir la concertation pour accélérer le rythme de la réforme. Surtout que celle des marchés de gros est devenue une urgence. Le chantier de la commercialisation des céréales a été engagé par le ministère de l'Agriculture, les mesures ne tarderont pas à voir le jour. □

Propos recueillis par Aziz GHOUBI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com



L'agrégation est un levier pour améliorer le revenu des petits agriculteurs qui constituent 80% des exploitants. Or, le retard pris dans l'adoption des textes d'application de la loi sur l'agrégation pénalise avant tout cette catégorie (Ph. Archives de L'Economiste)

- L'Economiste: La stratégie agricole entame sa vitesse de croisière. Mais les professionnels veulent qu'elle soit adossée à une loi-cadre. Pourquoi?

- Ahmed Ouayach: Le plan Maroc Vert s'inscrit dans la durée. Après une première phase nécessaire à la mise en place des instruments, cette stratégie doit entamer sa vitesse de croisière. Les pouvoirs publics ont le devoir d'assurer à ce plan toutes les conditions de réussite et garantir aux investisseurs un environne-

90% des projets agréés par l'ADA déjà lancés



Les responsables de l'Agence de développement agricole assurent que les projets du plan Maroc Vert vont bon train. A ce jour, plus de 227.470 hectares ont été plantés et 139 unités de valorisation ont été construites et équipées (Ph. Archives de L'Economiste)

■ 227.470 ha plantés et 139 unités de valorisation créées

■ Le partenariat public-privé au cœur du processus

«**L**A mise en œuvre du plan Maroc Vert va bon train». Le constat est dressé par le DG de l'Agence de développement agricole Mohamed El Guerrouj. Pour le pilier I, pas moins de 148 projets totalisant un investissement de 31,5 milliards de DH ont été lancés. Des projets qui doivent profiter à plusieurs milliers d'agréés. Pour l'agriculture solidaire, environ 490 projets ont été mis en place, avec un investissement de 13,33 milliards de DH. Dans les détails, plus de 227.470 hectares ont été plantés et 139 unités de valorisation ont été construites et équipées. Ce qui permet au DG de l'ADA d'avancer un taux de réalisation de 90% des projets agréés. La répartition par régions fait apparaître la prédominance des zones montagneuses puisque l'essentiel des projets porte sur des plantations arboricoles.

Parallèlement, l'Agence de développement agricole poursuit le déploiement du programme d'agrégation pour renforcer les capacités des agriculteurs et favoriser la création d'une plus grande valeur ajoutée. Ainsi, près de 52 projets ont bénéficié des attestations d'agrégation bien

l'agrégation donne déjà une visibilité sur les relations de partenariat entre agrégateurs et agréés. «Un modèle novateur qui sécurise les transactions et fixe les droits et obligations des parties», souligne El Guerrouj.

Par ailleurs, ces opérations d'agrégation favorisent également le déve-

veloppement de projets permettant une valorisation optimale des terrains et la création de l'emploi en milieu rural. L'idée est aussi de favoriser la création d'une plus grande valeur ajoutée, notamment à travers la création de complexes agro-industriels.

Cependant, la réalisation de ces objectifs reste liée à la forte dépendance de l'agriculture nationale des conditions climatiques, en particulier les déficits hydriques. C'est pour cela qu'en plus du programme d'économie d'eau prévu par le plan Maroc Vert, les responsables de l'ADA insistent sur l'importance de développer l'assurance agricole.

Parallèlement, «le pilier II intègre une dimension relative au changement climatique, notamment à travers des projets intégrés qui prennent en considération les spécificités pédoclimatiques de chaque territoire, et ses contraintes liées aux ressources en eau», est-il signalé. □

M. A. M.



Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Plateformes logistiques

LA stratégie de développement de la production agricole passe également par le renforcement de la valorisation des produits du terroir. En effet, cela concerne la création de plateformes logistiques et commerciales régionales ainsi que le développement de partenariats commerciaux. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme de mise à niveau de groupements des produits du terroir. Concrètement, il s'agit d'appuyer ces producteurs en termes de gouvernance, de marketing et de financement.

Parallèlement, un autre programme d'accompagnement pour l'accès aux grandes et moyennes surfaces a permis à 29 groupements de producteurs d'être référencés auprès de ces enseignes de distribution, avec près de 200 produits. Cela porte notamment sur une commande qui dépasse les 10 millions de DH. □

que les textes d'application de la loi éponyme n'ont pas encore été adoptés. Ces projets portent sur plusieurs filières agricoles comme les agrumes, l'olivier, les céréales, les cultures sucrières... Un processus qui ira en se renforçant dans la mesure où la loi sur

veloppement de partenariats public-privé. Ceux-ci portent sur les terres agricoles du domaine privé de l'Etat, passés en location pour de longues durées, pouvant atteindre 40 ans. Pour les responsables de l'ADA, l'objectif est de «mobiliser les capitaux privés

L'Agence mise sur le partenariat public-privé



Mohamed El Guerrouj, DG de l'Agence de développement agricole, se veut confiant. A ses yeux, la stratégie agricole est sur les rails. Pour en accélérer la cadence, l'organisme de pilotage veut mettre le paquet sur la mobilisation du foncier de l'Etat.

- L'Economiste: Vous faites du partenariat public-privé votre cheval de bataille. Comment se décline l'approche?

- Mohamed El Guerrouj: L'opération partenariat public-privé autour des terres agricoles du domaine privé de l'Etat est basée sur la location longue durée. Les investissements réalisés dans ce cadre contribuent au développement des principales fi-

montés des projets d'agrégation. Ce partenariat qui a concerné, dans une première phase, les terres gérées par la Sodea-Sogeta, s'est élargi à toutes les terres gérées auparavant par la Direction des Domaines de l'Etat. Les résultats encourageants de cette opération ouvrent la voie pour son élargissement à d'autres types de terrains et notamment les terres collectives et Habous.

- Sous quelles formes ces partenariats sont montés?

- Il faut préciser que pour la signature de la convention de partenariat, les attributaires des projets sont tenus de se constituer en sociétés marocaines de droit privé dans lesquelles l'attributaire doit maintenir au moins 34% des parts sociales. Ce qui veut dire que de nouveaux investisseurs

potentiels ont la possibilité d'intégrer les projets de partenariat public-privé opérationnels à travers une prise de participation dans le capital des sociétés constituées.

Cette participation peut se faire à hauteur de 66% du capital de la société pour les projets en cours d'exécution et 100% pour les projets dont les programmes d'investissement sont achevés.

- Comment sont drainés les IDE dans l'agriculture?

- L'ADA joue un rôle primordial en matière de promotion de l'offre marocaine d'investissement dans le secteur agricole. Ceci, tout particulièrement en ce qui concerne la location des terres dans le cadre du partenariat public-privé. A cela s'ajoutent la prise de participation au capital des sociétés concernées par ces partenariats et la prise

en charge des unités de valorisation. Les efforts déployés en matière de promotion à l'extérieur ont été couronnés par l'installation au Maroc de nombreux opérateurs de référence dans l'agro-industrie et même la production agricole. □

Propos recueillis par
Mohamed Ali MRABI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com



Mohamed El Guerrouj: «Les résultats de l'opération partenariat public-privé autour des terres du domaine de l'Etat ouvre la voie pour son élargissement à d'autres types de foncier, notamment les terres collectives et celles du Habous» (Ph. Bziouat)

lières agricoles. Le tout, ciblant la création de complexes agro-industriels.

L'objectif étant une valorisation optimale des produits. De plus, le partenariat constitue un outil pour développer l'agrégation agricole.

- Concrètement, quels sont les leviers?

- Le foncier mobilisé constitue un levier pour développer l'agrégation en orientant les unités proposées en tant que fermes noyaux, autour desquelles peuvent être

“ Le Crédit du Maroc, partenaire du monde agricole et du secteur agro-alimentaire. ”



Le Crédit du Maroc, signataire de la convention nationale « Plan Maroc Vert », conforte sa stratégie en direction des opérateurs des secteurs agricole et agro-alimentaire à travers :

- la contribution directe à la modernisation et au développement de ces secteurs.
- la mise à disposition d'une gamme de produits et services bancaires dédiés.

Pour répondre à ces enjeux, le Crédit du Maroc dispose, depuis plusieurs années déjà, d'un pôle d'expertise agriculture et agro-alimentaire composé de spécialistes du marché et d'ingénieurs agronomes à même de répondre aux attentes spécifiques de ces opérateurs. Ils travaillent en synergie avec les spécialistes de notre maison-mère, le groupe Crédit Agricole S.A. France, première banque des agriculteurs en France et référence mondiale dans ce domaine.

Nos experts vous attendent sur le stand du Crédit du Maroc au SIAM afin de répondre à toutes vos attentes.

Filière sucrière: La hausse

■ **Le risque concerne la betterave**

■ **La Cosumar monte un projet intégré au Soudan**

Dotée d'un contrat-programme 2013-2020, la filière sucrière ambitionne d'accroître la production nationale. Elle veut porter le taux de couverture des besoins à partir des plantes sucrières à 62% d'ici 2020. Mohammed Fikrat, PDG de la Cosumar, explique que la filière mise sur la recherche développement, mais se heurte à la hausse du prix du fioul.

- **L'Economiste: Une augmentation du prix du sucre est jugée irrecevable puisque le produit est subventionné?**

- **Mohammed Fikrat:** Avant de répondre à votre question, il convient de préciser une chose. La subvention sur le produit est destinée au consommateur et n'a pas d'impact sur les coûts de production du sucre.

La production du sucre obéit à une construction de coûts et tout changement de conditions économiques a un impact. Pour exemple, lorsque les prix des plantes

ont été réévalués au profit des agriculteurs lors des deux dernières campagnes agricoles, la formule de prix a changé. Ce n'est donc pas un tabou.

Depuis juin 2012, le prix du fioul a augmenté de 56%. Il représente aujourd'hui en fonction des sucreries 20 à 25% de notre prix de revient. Nous nous retrouvons avec un surcoût de 10 à 15% qui impacte les marges et qui doit être pris en charge. Ce surcoût représente une dizaine de centimes par kilogramme vendu. Le fioul étant fortement consommé dans nos usines de transformation de betterave, une hausse des prix du fioul sans impact sur la formule de prix rend le traitement des plantes sucrières moins intéressant. Actuellement, c'est la pérennité de la production domestique de sucre à partir de cette plante qui est en jeu.

- **La betterave est énergivore et moins rentable que la canne à sucre. Quelles adaptations faut-il apporter pour améliorer la compétitivité de la filière?**

- La betterave et la canne ont besoin d'un climat favorable, de maîtrise de la conduite de la culture elle-même et de



Mohammed Fikrat, PDG de la Cosumar: «Dans nos cartons, nous avons un projet ambitieux au Soudan avec l'idée d'être totalement intégré. Nous sommes en train de boucler le financement» (Ph. Jarfi)

capacité industrielle de transformation... Cosumar, en tant que responsable du volet industriel de la filière, a pratiquement doublé la productivité des usines entre 2005 et 2013. Grâce à notre relation de proximité avec les agriculteurs, l'admini-

stration et les associations, nous avons mis en place ensemble une démarche d'amélioration continue. Nous avons également mis en place des capacités excédentaires de production (1,65 million de tonnes contre un marché de 1,2 million de tonnes) pour pouvoir absorber toute baisse de la production nationale et servir le marché.

Sur le plan agronomique, notre pays ne compte que 50 ans dans la culture de la betterave alors que l'Europe nous devance de plus de 150 ans. Nous sommes en train de réduire le chemin d'accès au progrès par des améliorations issues de la recherche et développement. La Fimasucre a des partenariats et des conventions à l'international et nous faisons beaucoup d'efforts pour introduire les nouvelles technologies. La semence monogermine a été implantée et généralisée au bout de 3 à 4 ans. Cette semence est un levier spectaculaire d'augmentation du revenu des agriculteurs, de la qualité de la betterave et aussi de la productivité.

- **Est-ce que les agriculteurs vous suivent sans difficulté?**

- Nous faisons beaucoup d'efforts de formation et de benchmark. Nous avons encouragé les agriculteurs à adhérer à l'organisation mondiale des planteurs de betterave et de canne à sucre. Les se-

L'activité mise sur la R&D

COUVRIR 62% des besoins en sucre à partir des plantes locales d'ici 2020. C'est l'objectif affiché par la filière qui a signé l'année dernière un nouveau contrat-programme avec l'Etat.

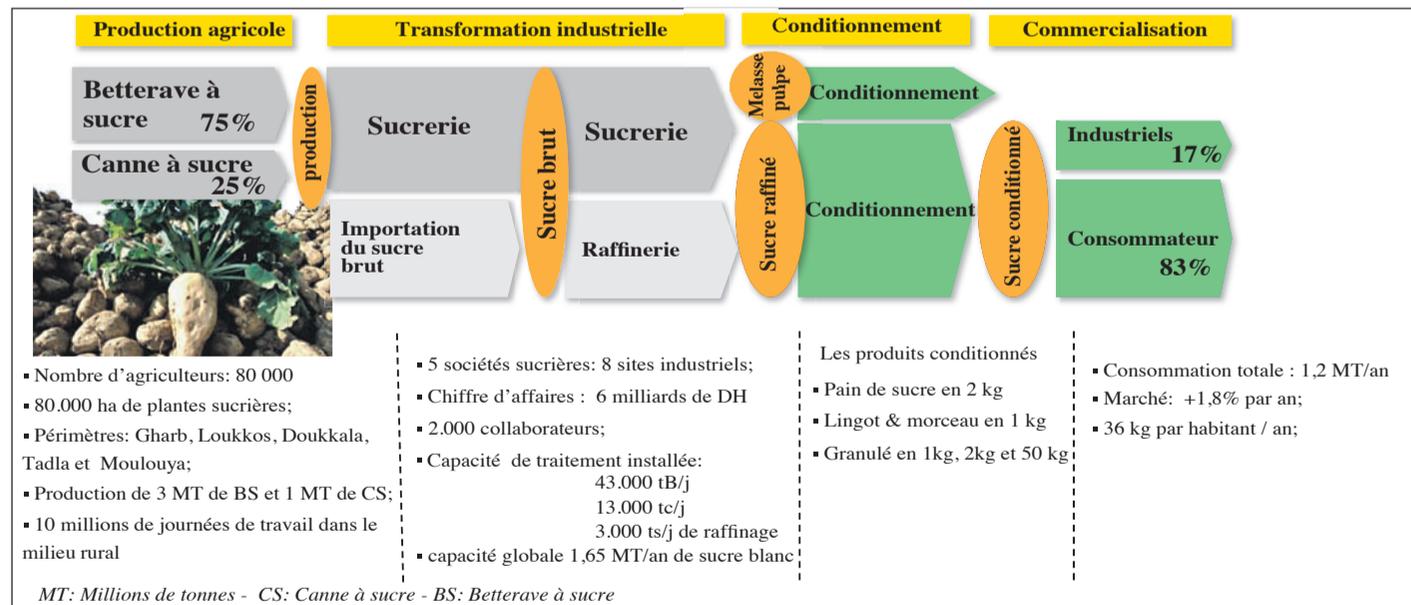
Même si les opérateurs se veulent rassurants, la réalisation de ce taux dépend de plusieurs éléments dont les conditions climatiques. Celles-ci expliquent d'ailleurs les résultats des dernières années: la production du sucre s'est dégradée de 47% passant de 469.610 tonnes en 2008 à 250.000 tonnes en 2012 avant de reprendre en 2013. L'année dernière, elle a atteint 350.000 tonnes.

Des contre-performances attribuées aussi au peu d'engouement des agriculteurs même si le gouvernement a revu le niveau des subventions. Pour le patron de Cosumar, ce désintérêt est dû au problème de surendettement des agriculteurs, qui sera réglé dans le cadre de la convention que vient de conclure l'interprofession avec le Crédit Agricole du Maroc. En attendant, cette filière veut accroître les superficies consacrées à la canne à sucre et à la betterave à 100.000 hectares. A cet effet, elle compte mettre le paquet sur la

recherche développement. L'objectif étant d'améliorer le rendement à l'hectare pour atteindre 9,6 tonnes de sucre à l'hectare pour la canne à sucre et 11t pour la betterave.

par l'Etat sont importantes. L'Etat fixe un prix cible à l'importation, garantit un prix rémunérateur aux agriculteurs sucriers et accorde aussi une subvention à

sucre a atteint 19,5 milliards de DH. En 2013, elle s'est établie à 3,6 milliards de DH contre 5 milliards en 2012. La subvention du sucre évolue en fonction de la



rave. Des progrès ont été réalisés via la généralisation de semences plus productives pour la betterave à sucre, la mécanisation des récoltes et aussi la conduite des cultures.

Dans ce secteur, les aides accordées

la consommation. Ces subventions vont de 700 DH par unité de 100.000 graines pour les semences monogermes à 6.000 dirhams l'hectare pour la création de nouvelles plantations de canne à sucre. Sur la période 2009 à 2013, la compensation du

demande, des niveaux de la production locale et des importations. □

K. M.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

du fioul pénalise la production

mences mono-germes permettent d'améliorer les performances ainsi que les revenus des agriculteurs.

- Malgré la subvention de 6.000 DH/ha à accorder à la culture de la canne à sucre, peu d'engouement est constaté. Comment expliquer cette situation?

- La culture de la canne demande plus de temps. Il faut au minimum un an et demi avant de pouvoir récolter après une première plantation. Ceci étant, 5.000 hectares de canne, c'est l'équivalent d'un bateau de sucre par récolte et une économie importante de l'importation de fioul. C'est aussi 5 bateaux pendant 5 ans de 30.000 tonnes de sucre. Ce qui représente 200 millions de dirhams en devises et reste plus rentable pour le pays.

Nous ne sommes pas confrontés au désintérêt des agriculteurs mais à des difficultés de mise en œuvre. Dans la région du Gharb, nous avons le problème de l'endettement des agriculteurs vis-à-vis des ORMVA et des difficultés liées aux pro-

cédures pour accéder aux subventions. Le ministère de l'Agriculture prépare des solutions. Nous avons également soumis des propositions comme l'utilisation de notre statut d'agrégateur.

Certaines années ont été très dures pour l'activité au Gharb et au Loukkos avec des

- Atteindre un taux de couverture de 62% des besoins par la production nationale paraît utopique

- C'est un objectif réaliste et dès cette année, nous serons à un taux de couverture de 35 à 40%. Nous avons un potentiel de 80.000 hectares pour les cultures sucrières

culteurs ont aussi un rôle important à jouer. Le rôle de Cosumar est de continuer à assumer la fonction d'agrégateur de la production agricole nationale (préfinancement, mise à disposition des semences, R&D...), et de disposer de capacités industrielles de traitement suffisantes pour absorber la totalité des récoltes nationales des plantes sucrières. Les pouvoirs publics doivent créer un environnement encourageant l'investissement des agriculteurs (disponibilité de l'eau, subvention des cultures de canne...) et l'investissement industriel. Il devient urgent notamment de trouver des solutions au surcoût lié à la hausse du fuel, qui heurte de plein fouet la compétitivité de l'industrie du traitement des plantes sucrières. A cet égard, il conviendrait de noter qu'une sucrerie de betterave consomme trois fois plus de fuel qu'une raffinerie de sucre brut. □

K. M.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Projet intégré en Afrique

COSUMAR a des projets en Afrique. L'entreprise a effectué une analyse des opportunités de partenariat et de développement sur le continent. Elle compte investir, en premier, au Soudan dans un projet totalement intégré en amont et en aval. «Nous sommes en train de boucler le financement», indique Mohammed Fikrat, président directeur général. Et d'ajouter que dans le cas du sucre, l'ancrage agricole est fort. «La réglementation est spécifique à chaque pays et vous devez intervenir pour tout investissement dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant avec les parties prenantes locales». □

milliers d'hectares inondés. Les dettes se sont donc accumulées. Nous avons proposé de mettre en place des solutions innovantes comme encourager l'agriculteur à reprendre son exploitation et rééchelonner sa dette.

et si nous réussissons à produire 11 à 12 tonnes à l'hectare, nous pourrions atteindre un taux de couverture de plus de 60%. Il convient de préciser que Cosumar n'est pas seule responsable de l'atteinte de cet objectif. Les pouvoirs publics et les agri-

ESJC ECOLE SUPERIEURE
DE JOURNALISME
CASABLANCA ET DE COMMUNICATION



Préparez votre **MASTER** (en 2 ans) de
l'Ecole Supérieure de **Journalisme** et de
Communication (formation en cours du soir)

Devenez un **vrai manager** du monde de la
Communication et des **Médias** à travers une
formation aux normes internationales assurée par
des professionnels du métier.

Conditions d'accès :

- Minimum Bac+3
- Etude de dossier
- Entretien oral

37, rue Tata (à côté de Bank Al Maghrib) - Casablanca
Tél : 0522-26-26-06 - Fax : 0522-26-20-60 - Site web : www.esjc.ma

Marchés de gros: Qui bloque le projet?

■ **La distribution des fruits et légumes, cette étrange exclusivité**

■ **Producteurs et consommateurs trinquent**

LES marchés de gros restent le talon d'Achille du plan Maroc Vert. Annoncée à plusieurs reprises, la réforme tarde à voir le jour. A qui profite le statu quo? Ce maillon de la distribution relève de deux départements ministériels : l'Intérieur, l'Industrie et le Commerce. Bien que directement concerné, le ministère de l'Agriculture n'a pas voix au chapitre dans la distribution des fruits et légumes. Ce qui est aberrant. Le rattachement au ministère de l'Intérieur est à l'origine de la situation anachronique dans laquelle se trouvent les marchés de gros. Un état de fait qui n'est pas sans rappeler la situation du transport urbain via les autobus et les taxis ou encore les abattoirs. Autant de secteurs sur lesquels le département de l'Intérieur est omniprésent. Parfois, directement et souvent à travers les collectivités locales.

«Dans leur configuration actuelle, les marchés de gros ont toujours posé problème dans la commercialisation des fruits et légumes, principalement pour les agrumes», affirme Ahmed Derrab, secrétaire général de l'Aspam. Le premier problème est d'ordre réglementaire. En effet, de par la loi, les fruits et légumes doivent obligatoirement transiter par ces marchés. Ce qui constitue en soi une situation de

blocage. Des tentatives ont déjà eu lieu pour court-circuiter ces relais et approvisionner directement les grandes surfaces, mais elles ont vite été avortées par l'Intérieur qui s'accroche à ses prérogatives. Le passage obligatoire par ces plateformes génère beaucoup de désagréments aux agriculteurs.

L'étude réalisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce dans le cadre du plan Rawaj indique que la couverture du réseau de marchés de gros n'est pas optimale. En effet, les zones de production des fruits et légumes ne sont pas entièrement couvertes tandis que des régions isolées en sont dépourvues.

Les marchés de gros se caractérisent par un modèle de gestion hérité d'une réglementation dépassée et inadaptée. Ce qui est pénalisant aussi bien pour l'attractivité que pour le bon fonctionnement des marchés. Par ailleurs, les marchés de gros sont un fief de la sous-déclaration aussi bien en quantité qu'en valeur.

La situation peut être plus pénalisante pour certaines filières. C'est le cas, par exemple, des agrumiculteurs. «Nous produisons plusieurs centaines de milliers d'agrumes. Or, les marchés de gros ne sont pas dimensionnés pour traiter des volumes aussi importants. Dans le même temps, la loi impose le passage par les marchés de gros», précise Derrab.

L'étude réalisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, dans le cadre de la stratégie Rawaj, en a révélé d'autres. (Voir article en pages XVIII & XIX) Les producteurs agricoles souhaitent prendre en charge leur propre distribution. Le scénario proposé consisterait à créer des pla-

teformes communes de commercialisation. Ce qui pourrait se décliner à travers des consortiums, des coopératives ou des groupements. L'objectif étant de contourner la multiplicité des intermédiaires et d'approvisionner directement les points de vente. Un dispositif qui permettra

d'améliorer les revenus des producteurs. Car dans le schéma actuel, le kilo d'oranges, par exemple, est vendu par le producteur entre 1,50 dirham et 1,80 dirham pour arriver chez le consommateur final à 6 dirhams et parfois plus. □

Hassan EL ARIF

Une taxe sans valeur ajoutée !

L'AUTRE aberration dénoncée par les producteurs de fruits et légumes concerne le paiement d'une taxe de 7% de la valeur du produit commercialisé. Or, cette redevance ne correspond à aucun service rendu. «Dans les pays avancés, les producteurs reçoivent en contrepartie de cette taxe des services variés tels que des entrepôts frigorifiques, la sécurité, l'hygiène, une station de conditionnement...», explique un producteur. Or, les marchés de gros nationaux n'offrent même pas un minimum de salubrité ou de sécurité. En cas de pluie, les produits sont souillés. Ce qui les rend peu attractifs. De plus, les agressions et les vols à la tire y sont fréquents. Par ailleurs, la taxe à laquelle sont soumis les producteurs est considérée comme étant une «injustice sociale». En effet, les produits agricoles viennent de la campagne. En versant une taxe, qui sera reversée aux communes urbaines, le monde rural contribue à renflouer le budget des villes où se trouvent les marchés de gros. Or, c'est bien la campagne qui a besoin de ces fonds pour construire des infrastructures de base telles que des routes rurales et des pistes. □



Tanger: Une nouvelle infrastructure à Bni Makada

«A quoi sert le marché de gros à Tanger si 70% des produits frais et légumes n'y transitent pas?» s'interroge l'association des négociants du marché de gros de la ville. La raison est financière. Il s'agit pour certains commerçants d'éviter le paiement des taxes afférentes à la vente au marché de gros et qui représentent 7,5% du montant de la transaction.

Cette taxe incite certains opérateurs à s'approvisionner directement sur d'autres marchés comme celui de Casablanca ou directement dans les fermes. Les marchandises sont ensuite stockées dans des entrepôts improvisés avant d'être écoulées sur divers marchés de détail. Le manque à gagner pour les caisses de la ville est évident. Mais pour les opérateurs, il s'agit de réduire les dépenses et d'acheter au meilleur prix sur d'autres marchés autres que celui de Tanger qui

connaît une certaine inflation, surtout lors des périodes de forte demande, Ramadan et saison d'été, par exemple. Cette situation complique d'autant plus le contrôle de la qualité et le suivi des produits agricoles, fruits et légumes, même si les autorités de la ville assurent l'effectuer sur les différents marchés de détail de Tanger.

L'un des produits les plus touchés par cette «fuite» est la pomme de terre. Historiquement, ce tubercule a longtemps été le seul dont la commercialisation évitait en partie le circuit du marché de gros. L'une des

raisons est la production de frites pour les différents snacks et restaurants de Tanger. C'est une série d'ateliers qui se chargent de cette transformation dans des conditions peu rassurantes pour ensuite être distribuées aux différents snacks et restaurants.

Ces établissements se cachent, derrière un vide juridique qui permet aux produits agricoles dédiés à des industries de transformation de ne pas passer par les marchés de gros.

Depuis quelques années, on assiste aussi à la «fuite» progressive d'autres légumes, comme les oignons, les poivrons ou encore les tomates.

Le futur marché de gros prévu en 2016 à Bni Makada devrait permettre de changer la donne. Ce dernier s'étendra sur près de 11 hectares avec un budget de 80 millions de DH. Il succède aux installations actuelles qui ne manquent pas de soulever des critiques. Sept ans après son entrée en service, le marché de gros est actuellement enclavé au sein de l'urbanisation galopante que connaît l'un des plus grands quartiers de la ville. Saleté et poussière, absence de toilettes, mauvaise gestion, en plus des désagréments causés aux quartiers voisins, sont parmi les griefs qui lui sont reprochés. □

Ali ABJIU



La pomme de terre, plus grosse victime de l'informel

Marchés de gros: Comment se dessine

■ 32 plateformes au lieu de 38 actuellement

■ Une gestion paritaire privé-public

■ Réaménagement du mode de tarification des services

LES marchés de gros pourront-ils surmonter les blocages? Le ministère de l'Industrie, de l'Intérieur et de l'Agriculture ont lancé il y a quelques mois une étude pour établir le diagnostic des marchés de gros et définir les axes de la réforme. De sources internes au département de l'Industrie, l'on affirme que les conditions sont réunies pour enclencher enfin la réforme et que tous les départements ministériels concernés sont convaincus de l'urgence. La réforme s'articule autour de quatre axes. Le premier porte sur l'implantation d'un schéma optimisé de 32 marchés au lieu de 38 actuellement.

Une reconfiguration qui permettra une meilleure desserte de la population



Après avoir réalisé une étude dans le cadre du programme Rawaj, les ministères de l'Industrie, de l'Intérieur et de l'Agriculture ont défini une stratégie de réforme, sauf qu'il sera difficile de sevrer les communes de la manne des taxes dans les marchés de gros (Ph. Jarfi)

via une répartition plus harmonieuse sur le territoire.

Le deuxième axe se décline à travers le dimensionnement des nouveaux mar-

chés par rapport aux besoins des régions. Les futurs marchés devraient être dotés d'infrastructures modernes aux normes internationales telles que des chambres

frigorifiques communes de stockage courte et moyenne durée, des services de tri et de conditionnement, des services de contrôle sanitaire... D'autres presta-

Inezgane s'offre une nouvelle plateforme

ENFIN, une nouvelle plateforme pour le plus important marché de gros du Maroc, celui de la préfecture d'Inezgane Aït Melloul. Proche des exploitations agricoles, elle est desservie par plusieurs axes routiers et approvisionne tous les marchés du pays.

Malgré cette importance commerciales le marché offre encore en termes d'infrastructures une image et des conditions d'exploitations moyenâgeuses alors que sa notoriété dépasse nos frontières. L'infrastructure est aussi très connue sur les marchés européens et russes. Installé en plein centre-ville, et comptant une surface de 71.000 m², 401 locaux répartis en 613 carrés, et une structure d'expédition de 3.000 m², ce marché est aujourd'hui en cours de réaménagement. L'objectif étant de remplacer les actuels équipements devenus vétustes, mais aussi mieux structurés.

Le chantier réalisé actuellement à plus de 70% a nécessité un investissement de 120 millions de DH. Il restera après cela

à assainir la gestion de ce marché local qui n'échappe pas à la prédominance des intermédiaires avec une forte résistance au changement.

Pour rappel, c'est au départ d'Inezgane que s'acheminent 40 à 50 camions par jour vers toutes les villes du Royaume. Et même vers l'Afrique subsaharienne. Quelque 300 à 400 tonnes de fruits et légumes par jour y sont exportés de manière totalement informelle.

Globalement, ce sont 200.000 à 400.000 tonnes par an de fruits et légumes qui sont écoulés sur ce marché toutes destinations confondues. Une activité qui génère des milliers d'emplois et fait vivre 30.000 personnes dont 1.300 porteurs.

Pour la commune, qui en a délégué la gestion, la plateforme ne représente cependant que 12% de ses revenus qui ne dépassent pas au total 90 millions de DH. □

Malika ALAMI

A Marrakech, des recettes en deçà du potentiel

LE marché de gros de Marrakech connaît une double concurrence. D'abord, celle des marchés clandestins qui fleurissent un peu partout dans la ville. L'autre concurrence émane des dépôts. Ainsi, à peine 10% des produits (fruits et légumes) transitent par le marché de gros. Le reste est stocké dans les dépôts et est écoulé sur les divers points de vente au détail. Le manque d'organisation au sein même de cette structure représente aussi un gros problème, explique Abdelaziz Boussaid, représentant de la mairie en charge de la gestion du marché. «Nous perdons un temps fou et de l'argent lors du passage quotidien de la commission des prix qui souffle le chaud et le froid au sein de l'espace», déplore-t-il. C'est cette commission qui détermine les prix quotidiens souvent revus à la baisse à la demande des acheteurs. Un manque à gagner évident pour les caisses de la ville qui est rémunérée selon les ventes de produit. Ce chaos complique aussi le contrôle. C'est justement pour rectifier le tir qu'une

réforme des marchés de gros des fruits et légumes a été préparée au niveau national. Elle propose un nouveau mode de gestion qui associe les collectivités locales et les opérateurs publics et privés. L'approche permettra aux collectivités de maintenir leurs ressources fiscales tout en améliorant la gestion et les services rendus. Les sources de revenus ne seront plus liées aux ventes des produits, mais constituées des droits de première occupation, des loyers mensuels et des redevances versées par les gestionnaires des services externalisés. Pour rappel, c'est pour créer un marché aux normes que cette infrastructure avait déménagé à Sidi Ghanem en 2007. Ce transfert avait un triple objectif : réorganiser le marché, décongestionner la ville de Marrakech et le centre-ville et augmenter les recettes de la ville. Si aujourd'hui, le marché de gros de Marrakech rapporte 20 millions de DH à la ville, cette recette pourrait rapidement être portée à 30 millions de DH. □

Badra BERRISSOULE

le schéma de la réforme

tions seront également offertes telles que la sécurité, un système de suivi et d'affichage des prix, des services à la personne, le transport... Le troisième axe de mise à niveau concerne le modèle de gestion.

Les marchés newlook devront être gérés selon un schéma associant les collectivités locales, des opérateurs privés spécialisés. Le ministre semble opter pour le modèle de concession de service public à un intervenant privé ou la création d'une société de développement local (SDL). Le capital pourrait être détenu par les communes et le privé.

Le quatrième axe porte sur la refonte du système de rémunération. Actuellement, les producteurs sont astreints à une taxe de 7% de la valeur des marchandises. Le challenge pour le gouvernement sera de trouver de nouvelles sources de revenus en adéquation avec la vocation des marchés.

De nombreuses communes dépendent largement des recettes fiscales générées par les marchés implantés dans leur périmètre. En effet, les marchés

concernés ont convenu d'adopter une approche progressive et participative consistant à réaliser trois projets pilotes au niveau de Meknès, Rabat et Berkane. Ce dernier est le plus avancé. C'est un projet qui sera réalisé dans l'Oriental par la CDG, MedZ, une société de développement local.

La mise à niveau se traduira par des délocalisations et opérations de modernisation de certains marchés existants. Ainsi, 2 marchés seront mis à niveau, 36 devront être fusionnés ou délocalisés dans d'autres régions et 5 nouveaux marchés devraient être créés. Le foncier correspondant, occupé par les marchés

actuels, sera valorisé et récupéré par les communes en guise d'investissement dans les nouvelles plateformes de distribution (voir le blocage sur le terrain). □

Hassan EL ARIF

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com



L'assureur de l'agriculteur.

Synergie avec la logistique

POUR éviter les erreurs du passé, telles que l'absence d'une intégration entre les différents moyens de transports (gare routière, ferroviaire, aéroport et port), la réforme des marchés de gros ne devrait pas s'effectuer sans connexion avec la stratégie logistique. Un contrat d'application des produits agricoles devrait être signé dans le sillage de la feuille de route pour l'amélioration de la compétitivité logistique. □

accueillent chaque année 3,5 millions de tonnes de fruits et légumes. Le ministère de l'Industrie et du Commerce estime que 30 à 50% des tonnages commercialisés échappent au contrôle des marchés.

La réforme nécessitera une enveloppe de 6 milliards de dirhams. Le schéma de mise à niveau prévoit la création d'un fonds pour la modernisation des marchés de gros et le financement des investissements prévisionnels. Le gouvernement affirme sécuriser un budget afin de favoriser un rapide lancement des projets de restructuration des marchés de gros en tenant compte des capacités financières des communes et des difficultés à mobiliser les investisseurs potentiels.

Aucune date n'est avancée pour la mise en œuvre de la réforme, mais le gouvernement affirme que les départe-



Acteurs du monde agricole, Depuis plus de 60 ans, nous mettons à votre disposition, notre expérience et notre expertise afin de vous permettre d'envisager l'avenir avec sérénité.

Vous, votre matériel, votre exploitation, vos récoltes, sont couverts par MAMDA.

Parce que notre mission est d'être toujours à vos côtés afin de vous accompagner et vous soutenir dans votre métier.

MAMDA, Sponsor Gold du Salon International de L'Agriculture du Maroc

Abattage: Les municipalités s'accrochent

■ La réforme maintes fois annoncée tarde à voir le jour

■ 12 abattoirs municipaux devaient passer en gestion déléguée

■ Seul le décret sur la circulation des viandes foraines adopté

L'ABROGATION de l'arrêté viziriel de septembre 1955 sur le contrôle des viandes devait sonner le glas du monopole de la gestion communale des abattoirs urbains et tueries rurales.

Un pas vers la mise en compétition avec le privé. Ce qui devait accélérer les projets de nouvelles unités modernes conformes avec les standards internationaux. Deux ans après, la nouvelle réglementation n'a fait qu'attiser une concurrence déloyale de l'abattage clandestin et des viandes foraines en provenance des tueries rurales (voir interview page XXII).

Pourtant, le nouveau dispositif (décret n° 2-12-612) se voulait un grand pas dans la réforme du système d'abattage. Car, accompagné de cahiers des charges relatifs à la création et la gestion d'unités d'abattage conformes aux normes fixées par la loi sur la sécurité sanitaire des aliments. Ces cahiers prévoient aussi la mise en place de toute la chaîne de valeur: froid et logistique adaptée au transport des viandes. Pour le moment, 8 projets intégrés comprenant des unités d'engraissement, d'abattage et de découpe ont été lancés.

Parallèlement, une douzaine d'abattoirs municipaux devaient être mis à niveau et cédés en gestion déléguée au privé. Rien de tout cela n'a été réalisé. Pis, des abattoirs jugés insalubres par l'organisme de contrôle, l'Onssa, ont été agréés au début de l'année en cours. Et la réforme est remise sine die. Pour les optimistes, elle sera probablement effective l'année prochaine. A l'appui, ils avancent «l'engagement personnel du ministre de l'Agriculture et l'implication de



Les objectifs du premier contrat-programme sur les viandes rouges ont été dépassés l'année dernière. La production s'est ainsi établie à 490.000 tonnes contre 450.000 prévues en 2014. Ce volume provient à hauteur de 60% de l'abattage contrôlé. Le reste étant réparti entre l'abattage religieux, familial et clandestin (Ph. Jarfi)

l'Intérieur. Quoi qu'il en soit, l'enjeu est de taille. Outre la garantie de produits sains et compétitifs, la filière concerne 1,1 million d'éleveurs. Avec à la clé 25,8 millions de têtes de bovins, ovins, caprins et dromadaires.

l'aval de la filière reste plombé par des abattoirs et tueries jugés vétustes dans leur quasi-totalité.

Selon une récente étude de l'Office national de sécurité sanitaire de produits alimentaires, excepté la nou-

volume des viandes préparées et contrôlées dans ces unités s'élève à 245.000 tonnes par an dont 205.000 de viandes et 40.000 tonnes d'abats. Bien que leur nombre soit considérable, les tueries rurales ne produisent que 33% des viandes alors que les abattoirs urbains accaparent 67%.

La production totale de viandes rouges est estimée à plus de 490.000 tonnes en 2013 dont 60% contrôlés. Le reste étant réparti entre l'abattage religieux, familial et clandestin.

Selon la réglementation en vigueur, les abattoirs sont considérés comme des établissements incommodes ou dangereux. Ils doivent de ce fait être implantés dans des zones industrielles ou du moins loin des agglomérations. Or, la cartographie actuelle les place en plein centre des villes. Il est donc temps de rétablir l'ordre. □

A. G.

Cascade de taxes

DIVERSES taxes sont perçues au niveau des abattoirs et tueries. Leur montant diffère d'une unité à l'autre. On distingue ainsi la taxe de stabulation (préparation du bétail) et la taxe spéciale d'abattage qui est fixé à tous types d'abattoirs. S'ajoutent aussi les taxes d'abattage, de triperie, frigorifique, de peaux et cuirs, de bienfaisance, d'abattage exceptionnel et celle des viandes foraines.

Selon les abattoirs, la moyenne des taxes varie entre 1,10 et 2,60 DH/kg. Ce dernier niveau est détenu par Casablanca dont la gestion est déléguée. Autrement dit, pour une carcasse moyenne de 200 kg, le chevillard acquitte à l'abattoir de la capitale économique l'équivalent de 520 DH par tête abattue.

L'abattoir de Marrakech occupe la deuxième position avec un cumul de taxes de 2 DH/kg. Il est suivi par celui de Kénitra (1,50). Ceux de Rabat et d'Agadir appliquent 1,10 DH/kg. □

L'activité réalise par ailleurs un chiffre d'affaires annuel estimé à 20 milliards de dirhams et assure 1,8 million de journées de travail à plein temps. Mais

velle unité de Meknès, les 179 abattoirs municipaux et les 667 tueries rurales ne répondent pas aux règles d'hygiène les plus élémentaires. Le

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Viandes rouges

La filière plombée par l'abattage insalubre

■ **Concurrence déloyale des clandestins et «tueries»**

■ **La baisse des prix ne profite qu'aux intermédiaires**

La filière des viandes rouges a marqué d'importants progrès en ce qui concerne l'amélioration de la qualité et des rendements du cheptel. A tel point que les objectifs arrêtés pour 2014 ont été dépassés l'année d'avant. Reste à assainir le système d'abattage et les circuits de commercialisation des bestiaux. Mais le président de la Fédération interprofessionnelle de la filière des viandes rouges, Hammou Ouhelli, se veut confiant. A ses yeux, la réforme se dessine avec l'engagement personnel du ministre de l'Agriculture et l'implication des autres départements concernés. Entretien.

- **L'Economiste: La filière des viandes rouges a enregistré d'importantes avancées au niveau de l'élevage mais le produit à la consommation reste cher. Quelle explication?**

- **Hammou Ouhelli:** En effet, en matière de production des viandes rouges, les objectifs ont été dépassés avec un volume de 490.000 tonnes en 2013 contre 450.000 prévues en 2014. Ceci, grâce aux programmes d'amélioration génétique des veaux issus du croisement industriel avec les races à viande et de reproducteurs ovins et caprins. Sans oublier l'importation de jeunes veaux destinés à l'engraissement.

Cependant, malgré la flambée des prix des aliments de bétail à l'international, l'intervention des intermédiaires dans le circuit de commercialisation et la variation des taxes d'abattage entre les villes, le prix de la viande à la carcasse n'a pas augmenté. Au contraire, il a baissé. Car, à la signature du contrat-programme, il était à 65 DH/kg alors qu'il s'établit actuellement à 55 DH. Il va sans dire que ce niveau varie selon les découpes et les modes de distribution, mais la référence est le prix à la carcasse.

Si vous voulez dire que la viande rouge est chère pour le revenu moyen, c'est vrai, et nous travaillons ensemble, gouvernement et professionnels, à réduire davantage le prix de revient en préservant la qualité.

- **Clandestin ou contrôlé, l'abattage reste insalubre dans la plupart des cas. Qui bloque la réforme des abattoirs?**

-Il ne faut pas nier que le secteur d'abattage a connu des progrès considérables. D'abord, la libre-circulation des viandes provenant des abattoirs agréés a été consacrée par la publication du décret

n° 2-12-612. Il y a eu, ensuite, la validation de deux cahiers de prescriptions spéciales (CPS). L'un sur les conditions sanitaires et hygiéniques des abattoirs et l'autre sur leur gestion déléguée. A signaler aussi qu'un début de réforme des abattoirs agréés prend forme avec l'engagement direct du ministre de l'Agriculture, Aziz Akhannouch, et l'implication de l'Intérieur, de la direction des collectivités locales et du département des Finances.

Ce que nous demandons, c'est d'avoir plus de visibilité en ce qui concerne la lutte contre la concurrence déloyale des tueries et autres abattoirs insalubres. Des unités qu'il faut absolument fermer. Il faut aussi harmoniser la fiscalité qui varie d'une ville à une autre. Ceci est de nature à attirer des investisseurs notamment

dans la transformation des viandes avec, à la clé, la création de nombreux emplois.

- **Le marché aux animaux n'est soumis à aucune norme. Quelle analyse?**



«L'élevage marocain est facilement reconvertible en bio. Un atout pour le pays de se positionner sur le haut de gamme à l'export», ambitionne le chef de file de la filière des viandes rouges, Hammou Ouhelli (Ph. HO)

- Bien entendu, sans un circuit sain de commercialisation, la modernisation de la filière ne pourrait se faire. Des efforts, comme ceux liés à l'amélioration génétique et à la productivité, perdent tout leur sens si un éleveur ne peut vendre sa bête à sa juste valeur.

Nos efforts se concentrent sur l'organisation des marchés à bestiaux, en prenant en considération les normes sanitaires, l'infrastructure des lieux de mise en vente des animaux et les critères de définition des prix. Sans oublier les droits et obligations du gestionnaire du marché. Cela permettra plus de transparence et limitera les marges exagérées de l'intermédiation.

- **Face à la perspective de l'ouverture du secteur à l'import, quelles adaptations faut-il opérer dès à présent?**

- Nous produisons un bétail de qualité naturel et facilement reconvertible en bio et donc prisé à l'export.

En amont de la filière, les efforts doivent être renforcés en matière d'amélioration génétique, d'encadrement sanitaire du cheptel



Les efforts d'amélioration génétique et de la productivité perdent tout leur sens si un éleveur ne peut vendre ses bêtes à leur juste valeur (Ph. Archives de L'Economiste)

La traçabilité totale en 2020

LA traçabilité au niveau des élevages est initiée par le système national d'identification et de traçabilité du cheptel «SNIT». L'opération est inscrite dans le cadre du nouveau contrat-programme des viandes rouges qui s'étale sur la période 2014-2020. La réalisation de cette opération sera confiée aux professionnels en partenariat avec l'Onssa et couvrira l'ensemble de la chaîne de l'élevage, l'abattage et la distribution. A l'échéance 2020, l'interprofession se dit capable d'assurer, non seulement la qualité sanitaire du cheptel, mais également une traçabilité totale des animaux et leurs produits. □

et d'organisation du circuit de commercialisation du vif.

En aval, l'agrégé des abattoirs par l'Onssa est reconnu par la Commission européenne, ce qui nous permet de nous positionner sur le segment haut de gamme vu la qualité organoleptique de nos viandes. □

Propos recueillis par A. G.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Les nouvelles recettes concoctées par l'INRA

■ Un programme de recherche en biotechnologie pour créer des variétés

■ 73.000 souches bourgeonnantes de palmier dattier résistantes au bayoud déjà produites

■ L'utilisation du semoir de semis direct bientôt généralisée

PLACÉE au cœur du plan Maroc Vert, la recherche et développement (R&D) est essentielle pour un secteur qui représente 16% du PIB. Elle est nécessaire pour faire face au changement climatique et à l'augmentation de la demande de produits agricoles. C'est ainsi que l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) a placé la création variétale au cœur de sa stratégie en dépit de la complexité du processus. Car, il faut compter au moins 15 ans pour la phase de développement de nouvelles variétés et 5 ans pour leur inscription au catalogue officiel. Entre 2009 et 2012, l'INRA a réussi à inscrire au catalogue officiel pas moins de 27 nouvelles variétés de différentes filières, notamment oléicole et céréalière.

Si la création variétale nécessite des efforts de longue haleine, l'INRA s'est

Les variétés inscrites au catalogue officiel entre 2009 et 2012

Espèce	Noms	Total
Blé dur	Faraj, Luiza	2
Blé tendre	Kharoba, HI50	2
Triticale	Maroua, Ain N'zagh	2
Pois fourrager	Azzahra, Jouahara, Oudaya	3
Colza	Narjisse, Moufida	2
Lentille	Chakkouf	1
Pois chiche	Arifi	1
Agrumes	Mahdia, Gharbaouia, Maamora	3
Amandier	INRAAT8-U8, Marcona x Ai (119) et Ardechoise x Bartre(35)	3
Abricotier	Missouria	1
Olivier	Tassaoute, Agdal, Dalia, Mechkate, Baraka	5
Palmier dattier	Sedrat (INRA 3003), Daraaouia (INRA 1445)	2
Total de variétés inscrites		27

Source: INRA

L'INRA a déjà réussi à inscrire au catalogue officiel 47 nouvelles variétés de différentes filières. Pour accélérer la cadence, l'institut a préparé un programme de recherche en biotechnologie qui lui permettra de créer des variétés en moins de 12 ans



(Ph. Bziouat)

engagé à accélérer la cadence. C'est ainsi qu'un programme de recherche en biotechnologie a été mis en place pour limiter le processus de développement de nouvelles variétés à 12 ans. Riad Balaghi, chef du département de l'environnement et des ressources naturelles à l'INRA, se réjouit de ce programme qui a déjà favorisé la production de vignes indemnes de virus et la multiplication de la production arganière. Mieux encore, «la biotechnologie a permis à l'INRA de créer des

variétés de blé tendre de bonne qualité boulangère et résistantes à la sécheresse et aux maladies, telles que «Kharoba» et «HI 50».

A l'Institut, la R&D ne se limite pas à la création variétale, mais s'étend au développement de nouvelles méthodes de lutte contre les maladies et ce, dans le respect de l'environnement et de la santé

nouveau mode de culture, qui vise à promouvoir des systèmes agricoles durables, rentables et à faible impact environnemental. Il s'agit du semoir de semis direct qui favorise l'émergence d'une agriculture dite «intelligente». Selon le responsable de l'INRA, cette technologie a contribué à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant la

La race «INRA180»

L'INRA a également son mot à dire dans le domaine des ovins. Ses responsables se réjouissent de la création d'une nouvelle race ovine baptisée «INRA180». «En plus d'enrichir le patrimoine génétique ovin du Maroc, ce nouveau produit représente un grand intérêt zootechnique et économique», a souligné Riad Balaghi. En effet, la race INRA180 est prolifique, dessaisonnée et peut s'adapter à différentes zones du pays. □

des animaux et des êtres humains.

Les travaux menés par les chercheurs concernent surtout la filière céréalière qui constitue un axe stratégique du plan Maroc Vert. Cela s'explique en fait par la faible production moyenne des céréales. Celle-ci ne dépasse pas 6 millions de tonnes, ne répondant ainsi qu'à 62% de la demande intérieure.

D'autant plus que certaines pathologies comme les rouilles jaune et brune et les septorioses occasionnent des pertes en rendement de près de 20% sur le blé tendre et de 10% sur le blé dur. D'où la mise en place du programme national de prévention et de lutte contre la rouille jaune des blés.

La filière phoenicole n'échappe pas aux travaux de recherche de l'INRA, qui a réussi à livrer pas moins de 73.000 souches bourgeonnantes de palmier dattier résistantes à la maladie du bayoud. Parallèlement, l'INRA a opté pour un

hausse de la production agricole en conditions climatiques difficiles.

«Cette technologie connaît déjà un grand succès chez les petits agriculteurs marocains qui l'ont déjà testée», a-t-il affirmé. L'INRA compte généraliser son utilisation. En effet, les modalités d'extension de cette technologie sont en cours de définition, est-il indiqué. Pour promouvoir l'utilisation de ce type de semoir, l'Etat prend en charge jusqu'à 50% de son prix d'acquisition avec un plafond de 90.000 DH. A long terme, «l'objectif est de développer une industrie locale de fabrication des semoirs adaptés aux conditions régionales et à prix abordables», a affirmé Riad Balaghi. □

Hajar BENEZHA

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com



L'Agropole de Berkane, un hub de R&D

■ Appliquer les compétences théoriques au savoir-faire des agriculteurs, la mission

■ Sécurité et conformité alimentaire, analyse des sols...

■ La commercialisation de la structure reste toujours à la traîne

AU-DELÀ de son rôle essentiel pour le développement agricole de toute une région, l'Agropole de Berkane se veut aussi un projet structurant et un hub de recherches pointues. Pour atteindre cet objectif, elle compte sur ses chercheurs afin de proposer des solutions en adéquation avec le savoir-faire des agriculteurs de la région. Ils devront, en amont, assurer la relève, via des formations dispensées aux jeunes chercheurs. Raison pour laquelle trois laboratoires appartenant à l'INRA, l'Onssa et l'EACCE ont installé leurs locaux sur place. Ensemble, ils

constituent un pôle de compétence et de mutualisation des moyens mis au service de l'amélioration de la productivité. Ce pôle commun de recherche est constitué d'espaces de formation et d'expérimentation ainsi que de laboratoires nouvelle génération. Les laboratoires, déjà en ser-

les agro-industriels et les agriculteurs dans leurs domaines de production et phytosanitaire, souligne Noureddine Attar, directeur régional de l'Onssa Oriental.

Le laboratoire de l'établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE), le gendarme du

accompagnement. Ils disposent d'unités d'analyse de sol, de l'eau, de la plante, tout en réalisant les diagnostics indispensables sur les maladies des cultures. Ils ont aussi pour tâche la transformation des produits agricoles.

L'objectif final de ce premier pôle recherche, développement et contrôle de qualité au Maroc, est d'améliorer la conduite des exploitations agricoles et les pratiques culturales. Une approche en parfaite cohérence avec les objectifs du plan Maroc Vert concernant le développement des filières à haute productivité avec tout ce qui se rapporte aux programmes de reconversion, d'intensification et de diversification.

Il est à rappeler que cette agropole opère en deux pôles, celui de la recherche-développement et celui de la création des entreprises. Et c'est là où le bât blesse (voir tableau). Les projets lancés tardent à démarrer, la structure n'étant pas branchée au réseau téléphonique. □

De notre correspondant,
Ali KHARROUBI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Etat de la commercialisation	
Superficie brute (phase 1)	52 ha
Superficie nette accessible	19,50 ha
Nombre de lots phase 1	63
Lots attribués	28
Nombre de projets validés	20
Projets ayant autorisation de construire	6
Unités dont les travaux sont achevés	2
Unités en cours de construction	1

Source: Agropole de Berkane

Ces chiffres, actualisés par L'Economiste au 17 avril, témoignent de la lenteur dans l'exécution de la commercialisation des lots. De plus, les rares projets lancés ont du mal à démarrer, l'Agropole n'étant pas branchée au réseau téléphonique!

vice, sont pilotés par l'Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA). Celui-ci a pour mission d'effectuer des analyses alimentaires pour assurer la qualité hygiénique des aliments. Sa mission est également d'accompagner

label qualité, y a également installé ses locaux. Il a pour mission de garantir la conformité des produits alimentaires, une exigence aujourd'hui. De leur côté, les laboratoires de l'Institut national de recherche agronomique assurent conseil et

Petite bouffée d'oxygène pour l'Agropolis de Meknès

■ Yazaki mise 20 millions d'euros pour sa 2e unité de câbles

■ 100 ha de lots encore disponibles

■ Les industriels ne se bousculent pas au portillon

LES responsables de Meknès mettent les bouchées doubles pour propulser l'Agropolis. En effet, ce pôle de compétitivité en industrie agroalimentaire est l'un des projets phares de la déclinaison régionale du plan Maroc Vert. Livrée en 2012, sa première tranche de 130 ha déroule le tapis rouge pour les premiers clients. Ainsi, après Auto Hall dont le show-room est fin prêt, c'est Yazaki qui s'est offert un lot de 5 ha. «L'équipementier automobile japonais va monter son unité de fabrication de faisceaux de câbles», annonce Hassan Bahi, directeur du Centre régional d'investissement (CRI). Pour rappel, Yazaki compte déjà deux importantes usines marocaines sur le même métier, l'une à

Tanger sur la zone franche TFZ et l'autre à Kénitra qui a débuté son activité début 2012 pour servir notamment Land Rover. Ces deux usines emploient chacune près de 3 000 salariés.

À Meknès, l'investissement initial de Yazaki devrait s'élever entre 10 ET 20 millions d'euros, hors foncier. Dans sa première phase, le site devrait employer

800 salariés avant de monter en puissance. Dans cette activité essentiellement manuelle, où la performance opérationnelle est critique, le site de Meknès sera basé sur le modèle des deux usines précédentes qui tournent en 2X8, voire en 3X8 selon la charge et sont affectées chacune à deux ou trois clients. Voilà un projet qui projette la capitale ismaïlienne dans le

futur. Comme Yazaki, plusieurs groupes veulent se positionner dans cet agropolis. «Il s'agit d'un parc agro-industriel, conçu autour de l'industrie, logistique, services et R&D, situé à 6 km de la ville qui offre de grandes parcelles industrielles, zone logistique, devanture agroalimentaire, de plus 3 000 m²», note Bahi. Et de poursuivre, «plusieurs demandes sont en cours

part de la valeur ajoutée dégagée du secteur agricole. Lancé en 2009, l'aménagement de Meknès Agropolis est confié à MedZ, la filiale de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG). Elle y consacre 306 millions de DH d'investissement.

En outre, MedZ a intégré l'aspect gestion dans sa feuille de route pour l'Agropolis de Meknès comme pour les deux autres zones qu'elle réalise à Berkane et Agadir. A terme, ce projet devra engendrer la création d'environ 12.000 emplois directs et indirects. Son emplacement (à proximité de l'autoroute), adossé aux autres composantes, constitue autant d'atouts qui encouragent bon nombre d'investisseurs à postuler pour un lot de terrain dans cette zone. Ces opérateurs peuvent soit acquérir, soit louer puisque l'aménageur développeur a construit des bâtiments réservés à cette seconde option. Le prix de vente oscille en fonction des superficies des lots, entre 260 et 600 DH le m². Pour les parcelles services, le prix est de 1.500 DH le m², est-il indiqué. □

Agroparc

LA principale composante du projet de l'Agropolis de Meknès est l'agroparc. Celui-ci intègre l'espace réservé aux industries, dit parc agro-industriel, la plateforme logistique, les équipements communaux et le pôle recherche-développement et contrôle de qualité. Ce dernier constitue une interface entre les établissements du ministère de l'Agriculture, d'une part, et des producteurs, des agrégateurs, des professionnels du secteur agro-industriel et des institutions de formation et de recherche, d'autre part. □

d'étude et d'approbation». Notons que l'Agropolis de Meknès est encouragé par l'existence de potentialités importantes de développement des filières de production agricole, la nécessité d'améliorer la productivité et d'assurer une meilleure valorisation de la production agricole, à travers l'agro-industrie, et de faire profiter la région d'une grande

Y. S. A.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Huile d'olive

Le Maroc doit se débarrasser de ses Mâasras

■ Les anciennes pratiques rendent le produit impropre à la consommation

■ Le zéro défaut, unique moyen de franchir les barrières qualitatives à l'export

■ Chine, USA, Inde, UE... la demande de l'extra-vierge en croissance continue

MAUVAISE pratique de production, grand déficit de stockage selon les normes de qualité, conditionnement... sont autant de maux qui nuisent à l'image de l'huile d'olive marocaine. Une réputation encore plus entachée par le manque d'hygiène patent des unités de trituration traditionnelles

L'enjeu pour la filière oléicole, qui se fraye déjà un chemin à l'international grâce à une poignée de bons élèves, est de taille. Il l'est tout autant dans le cadre du plan Maroc Vert qui lui consacre plusieurs

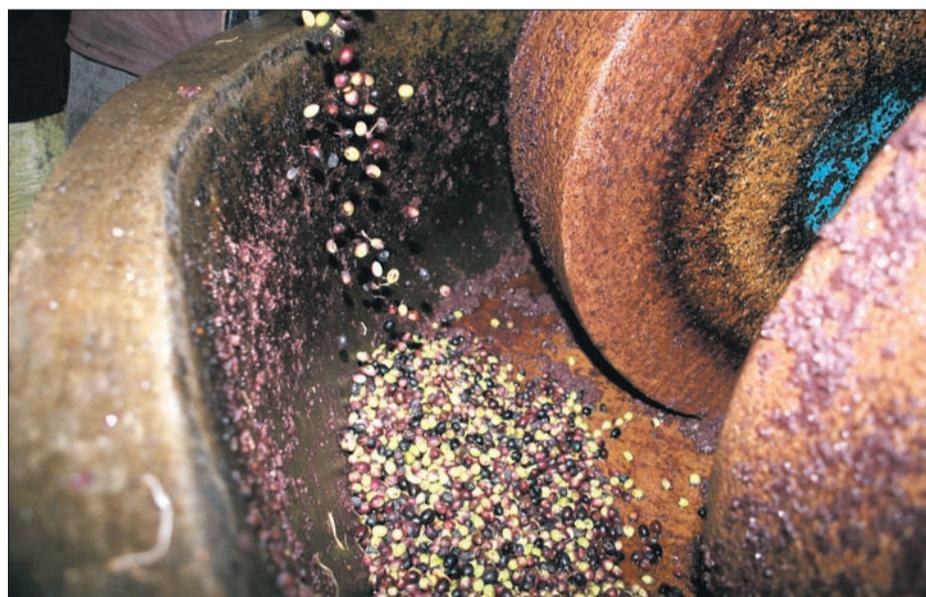
5% du PIB agricole!

LA filière oléicole contribue à hauteur de 5% au PIB agricole national. S'étendant sur une superficie de 784.000 hectares, les exploitations nationales totalisent une production de l'ordre de 1.500.000 tonnes d'olives. Le pays produit également 160.000 tonnes d'huile d'olive et 90.000 tonnes d'olives de table.

En termes d'exportations, 17.000 tonnes d'huile d'olive et 64.000 tonnes d'olives de table se retrouvent sur les marchés internationaux. Les principales régions de productions couvrent presque la totalité du territoire national, l'exception de la bande côtière Atlantique. La principale variété produite sont la «picholine marocaine» à hauteur de 96% des plantations. Mais on retrouve également d'autres variétés comme celle de Picholine de Languedoc, Manzanille, Picual, Hojiblanca, Arbequine, Ascolana Dura, Frontoio, Gordal, etc. □

axes dans ses piliers. Plantation, production, commercialisation... l'intervention touche plusieurs niveaux afin d'atteindre des normes de qualité internationales. Un travail qui démarre bien en amont, en fait, depuis la culture même. «Il faut démarrer la cueillette avec le plus grand soin», explique

Abdelkrim Adi, chef du département des infrastructures techniques à l'Etablissement



Une fois produite, l'huile ne doit jamais entrer en contact avec l'air pour éviter son oxydation, la fermentation ainsi que les réactions biochimiques et chimiques qui peuvent l'altérer. Malheureusement, ces conditions ne sont pas respectées dans les «Mâasras» qui sont de véritables bombes à bactéries (Ph. Archives de L'Economiste)

autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE), relevant du ministère de l'Agriculture. Selon lui, «il ne faut pas blesser l'olive, la traiter avec douceur afin de préserver sa qualité nutritionnelle». Une fois produite, l'huile ne doit jamais entrer en contact avec l'air pour éviter son oxydation. Pour cela, des outils performants sont vivement sollicités. Ce dispositif évite la fermentation ainsi que

n'ont pas changé, la consomment.

C'est la raison pour laquelle Nouredine Ouazzani, responsable de l'Agropole olivier de Meknès, réclame une stratégie pour un «Maroc sans unités de trituration traditionnelles et semi-modernes». «C'est de cette manière que l'on pourra protéger le consommateur marocain et l'environnement des huiles impropres à la consommation», indique-t-il. L'amélioration de la

l'exigence de la qualité supérieure pour un bon positionnement sur des marchés porteurs (USA, Chine, Inde et UE), et les normes de qualité et de composition strictes régies par le Conseil oléicole international, ne sont pas en reste. Pour Ouazzani, un grand travail de communication est nécessaire pour la promotion générique de l'huile d'olive de qualité pour tout l'intérêt nutritionnel et ses bienfaits sur la santé. □

Y. S. A.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

■ La régionalisation dope la production

L'expérience marocaine est encore loin de celle d'Espagne où la seule région de Jaen (équivalent de la province d'El Hajeb) produit 600.000 tonnes d'huiles avec 600.000 ha, environ 6 fois la production d'huile d'olive marocaine. Comment? Les stratégies de développement oléicole au niveau des principaux pays oléicoles méditerranéens trouvent leurs origines au niveau régional, répond Ouazzani. C'est le cas de la région de Toscane (Italie), la région de Jaen en Andalousie, la région de Sfax en Tunisie, la région de Kalamata en Grèce, la région d'Idleb en Syrie, etc. Ces stratégies sont élaborées en fonction des potentialités oléicoles (agriculture et transformation) de chaque région, l'histoire et la tradition oléicoles, les options de commercialisation et de marketing propres à chaque région.

■ Une charte pour l'huile d'olive

Meknès vient de signer la charte de la Fondation «Olivier Promo Meknès». Très attendu par les opérateurs du secteur oléicole, ce document reflète une ambition et une volonté commune des institutions locales et régionales et de la profession pour faire de l'olivier et de ses produits un des attraits majeurs de Meknès et de sa région. Il résume une vision collective pour structurer et promouvoir, chacun dans son domaine d'intervention, une image de communication sur Meknès et sa région à travers l'olivier, l'huile d'olive et son patrimoine historique. Parmi ses signataires figurent les conseils de la Région Meknès-Tafilalet, préfectoral et communal, ainsi que le CRT, la Chambre d'artisanat, la Chambre d'agriculture de Meknès-Tafilalet, la CCIS, la CGEM Meknès, l'association Union pour le développement de Meknès (UDOM) et le Consortium Volubilis Olive-Med (GIE).

Objectifs à l'horizon 2020

- Superficie (ha)	1.220.000
- Production totale en olives (t)	2.500.000
- Huile d'olive	330.000
- Olives de table	320.000
Consommation interne (kg/habitant/an)	
- Huile d'olive	4
- Olives de table	5
Exportation (t)	
- Huile d'olive	120.000
- Olives de table	150.000

Source: ADA

Pour réussir ce challenge, le Plan Maroc Vert prévoit quelque 510 projets intégrés pour l'amélioration de la productivité et de la qualité, ainsi que la mise en place de deux oléopôles pour le renforcement de la recherche au niveau de Marrakech et Meknès

les réactions biochimiques et chimiques qui peuvent altérer l'huile d'olive.

Malheureusement, ces conditions ne sont pas respectées dans les «Mâasras» traditionnelles. Ici, le filtre artisanal du pressoir, appelé «Chouami», ne peut éviter une contamination avec des bactéries. «Les résidus des triturations précédentes font que cette huile est impropre à la consommation

de l'huile d'olive est devenue un défi et une priorité nationale pour la filière, en particulier à cause de la concurrence acharnée entre les pays producteurs, les barrières qualitatives pour les exportations (cas des normes imposés par le marché américain et par les normes européennes). La demande de l'huile d'olive de qualité extra-vierge est en croissance continue,

Huile d'olive extra-vierge

«Le Maroc doit s'inspirer de l'Espagne et la Grèce»

■ Il faut doper la consommation nationale et s'illustrer sur les marchés étrangers

■ Contrôler la production, encourager la promotion... aussi

LE développement du secteur oléicole marocain en fait un des secteurs les plus dynamiques du pays. Une croissance dans laquelle il y a eu une forte implication du privé au niveau de certaines régions comme Meknès où les opérateurs se sont mobilisés pour la modernisation de leur industrie, l'augmentation de la capacité de trituration et de stockage, l'amélioration de la qualité et l'emballage du produit ou encore la création de fermes oléicoles pilotes sur de nouvelles bases techniques. Décryptage.



Pour Noureddine Ouazzani, directeur Agropole olivier, «il est inadmissible qu'on propose encore aux consommateurs marocains des huiles d'olive impropres à la consommation. Les normes de qualité en vigueur au niveau national et international doivent absolument être respectées» (Ph. YSA)

- **L'Economiste: Quelle leçon pouvons-nous tirer de l'ascension de la filière oléicole?**

- **Noureddine Ouazzani:** La filière oléicole a profité d'un véritable dynamisme appuyée en cela par des subventions accordées dans le cadre du PNO/Fodep et le lancement du premier appel d'offres de projets de partenariat privé-Etat et ce depuis 2007. En effet, la superficie oléicole s'est amplifiée avec le plan Maroc Vert qui a fait de l'olivier une de ses priorités. La filière a également bénéficié du programme américain Millenium Challenge avec la plantation d'oliviers sur 1 million d'hectares. D'autres efforts doivent encore être déployés pour l'extension de cette superficie en particulier dans les régions qui présentent des atouts pédoclimatiques et grandes capacités de transformation et de traitements des sous-produits de l'olivier, l'amélioration de la production et surtout l'augmentation de la consommation locale et la promotion du produit huile d'olive au niveau national et international.

niveau du marché international. En fait, les principaux pays oléicoles concurrents du Maroc bénéficient de subventions nettement plus importantes que les producteurs nationaux. Si on prend le cas de l'Espagne, la subvention est de l'ordre de 1,20 euro/kg d'huile d'olive et le coût de production au Maroc est de l'ordre de 15-18 DH/kg d'huile (base de calcul 2,5-3 DH le kg d'olives).

- **Peut-on comprendre que les producteurs marocains veulent s'aligner sur les subventions octroyées dans les autres pays?**

- Les enjeux actuels pour une oléiculture rentable et de qualité exigent des producteurs, Etat et tous les opérateurs du secteur oléicole de porter leurs efforts aussi sur la stimulation de la consommation de l'huile d'olive sur le marché local et la création de la demande de l'huile d'olive marocaine de qualité sur les marchés internationaux traditionnels et émergents avec une approche intégrée «Production de l'huile d'olive de qualité-commercialisation». La consommation locale est encore très modeste, environ 2 kg/habitant/an, en comparaison par rapport à d'autres pays où on enregistre 20 kg/habitant pour la Grèce, 13 kg/habitant pour l'Italie et 13 kg/habitant pour l'Espagne. Ces pays ont mobilisé des moyens financiers énormes pour la promotion et le marketing de leur produit huile d'olive à travers une forte organisation professionnelle (coopératives, interprofession et grands groupes/sociétés de commercialisation de l'huile). Ils ont aussi des manifestations de promotion de l'huile d'olive (Festival et fête de l'olivier, Musée, Gastronomie, exposition pour les enfants, etc.). □

Propos recueillis par Y. S. A.

- **Quelles sont les véritables contraintes que connaît cette filière?**

- On ne peut plus accepter la production d'huile d'olive marocaine dans des conditions traditionnelles et sa commercialisation en vrac. C'est inadmissible qu'on propose encore aux consommateurs marocains des huiles d'olive impropres à la consommation. Les normes de qualité en vigueur au niveau national et international doivent être respectées. Cela exige de la part des producteurs un professionnalisme sans faille aussi bien au niveau de la récolte, de la trituration, du stockage que du conditionnement. L'autre contrainte est celle de la compétitivité de l'huile d'olive marocaine au



الموقع الإلكتروني الجديد
لوكالة بيت مال القدس الشريف

www.bmaq.org

يفتح لكم أبواب القدس ويعرفكم على أوضاعها ويقدم لكم كل ما تحتاجونه من معلومات عن الوكالة وعن كيفية مساعدة القدس واهلها. بترعكم لفائدة الوكالة تساهمون في بناء مدرسة وتجهيز مستشفى وتوفير السكن للمحتاجين ومساعدة الفقراء والتكفل باليتام.

للمزيد من المعلومات إتصلوا بالرقم الاخضر

0800000005

الوكالة بالجان

La Cour marocaine d'arbitrage

Une justice privée aux standards internationaux pour la
résolution de vos litiges commerciaux

Chambre de commerce internationale Maroc

ICC Maroc, Casablanca Technopark, route de Nouaceur, bureaux 163 et 141
Casablanca - Maroc
Tél.: 05.22.21.86.75/67 - Fax: 05.22.21.99.13
E-mail: contact@iccmoroc.ma

Clémentine de Berkane: Le label paye!



Ici, l'une des 16 stations de conditionnement de clémentines qui créent quelque 400.000 journées de travail (Ph. A.K)

■ Une clémentine labellisée rapporte 1 DH de plus par kilogramme

■ Manque de coordination au niveau national en matière d'export

LA clémentine de Berkane a tous les atouts pour séduire à l'export et consolider le label Maroc et pour répondre à une demande locale et internationale de plus en plus exigeante. Sa production ne cesse d'évoluer grâce aux renouvellements des techniques d'exploitation, l'expansion des superficies agricoles et le savoir-faire des agriculteurs de Trifa (berceau de la clémentine de Berkane).

De plus, les critères d'évaluation de cette clémentine sont répertoriés dans un cahier des charges publié au bulletin officiel (5 août 2010). L'autre avantage et non des moindres dont elle bénéficie, celui de la traçabilité grâce à son Indication géographique protégée (IGP clémentine de

Berkane). Et pour répondre à cette requête de labellisation aux normes européennes, la production, la récolte et le conditionnement doivent être réalisés dans les communes de Boughriba, Schouihya, Zegzel, Aghbal, Laâtamna, Fezouane et Madagh. Le fief par excellence d'une clémentine spécifique. De même, ces fruits doivent être issus exclusivement de variétés recommandées: les clones de Berkane et de Nulès. Ce sont les composants qui sont à la base de la clémentine qui doit être sans pépins, à la couleur orange à rougeâtre et à la peau non adhérente. Des clones qui sont par ailleurs exigeants en matière de

sol, climat et eau d'irrigation. C'est ce qui fait le label qualité d'un fruit juteux et sans pépins. Le pourcentage de jus avoisine les 50% du poids de l'agrumes. Un label qui prend en considération tout le processus de production, de récolte et de conditionnement, et qui exige de préserver la biodiversité du terroir.

La clémentine est aussi considérée comme produit à forte valeur ajoutée. Cela a permis l'exportation de quelque 54.000 tonnes pour la saison en cours, en chute toutefois par rapport à 2011 avec 75.000 tonnes exportées. L'enjeu est toujours de taille car il s'agit d'un DH de gain supplé-

mentaire pour chaque kg. Les causes de ce recul sont multiples, expliquent les exportateurs de la région qui pointent du doigt le manque de coordination au niveau national en matière d'export. Ils suggèrent que ce secteur obéisse à une réglementation qui protège la qualité et la notoriété du produit national.

La clémentine assure gros en matière d'emploi. Les 16 stations de conditionnement créent quelque 400.000 journées de travail. Et les champs de production assurent 1,6 million de journées de travail. Quant aux revenus bruts annuels, ils peuvent facilement pulvériser la barre des 500 millions de DH par an dont 300 millions de DH en devises, explique Yahia Ghomari, responsable du service de la production agricole à l'Ormvam. La valorisation du produit pourrait être dopée par le programme de rajeunissement des vergers. Sauf que sur les 19.000 ha de vergers concernés par les nouvelles plantations, seuls 7.000 ha ont été traités. □

Ali KHARROUBI

La débâcle russe

EN dépit de la forte production de la clémentine au niveau du périmètre irrigué de la Moulouya (162.000 t contre 154 000 t en 2012-2013), les exportations ont enregistré une fâcheuse régression par rapport aux deux dernières années. De 75.000 tonnes en 2011/2012 à 60 000 tonnes en 2012/2013 puis 54.000 tonnes pour cette année. Les professionnels du secteur pointent du doigt les exportateurs de clémentine du Souss-Massa-Draâ. Ils avancent qu'ils ont inondé les marchés russe et européen de clémentines précoces (petits calibres et moins juteuses). Une conséquence qui s'est avérée néfaste sur les ventes de la clémentine. A cela s'ajoutent la dévaluation du rouble sur le marché russe et les pluies tardives pour la saison en cours. □

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Export d'agrumes: La réorganisation de la filière indispensable

■ **Renforcer la coordination entre groupes exportateurs pour mettre fin à la concurrence maroco-marocaine**

■ **Gérer d'abord la situation conjoncturelle difficile avec des mesures de sauvegarde**

■ **Des primes de régulation pour équilibrer l'offre sur les marchés extérieurs**

- **L'Economiste: Le secteur agricole est en fin de campagne d'exportation. Quel bilan dressez-vous de l'activité?**

- **Moulay M'hamed Loultiti, président de Maroc-Citrus:** Nous venons de vivre une des plus mauvaises campagnes de l'histoire de la filière. Le plan Maroc Vert a véritablement encouragé l'investissement. Grâce au soutien de l'Etat, les plantations ont augmenté de 40% et l'irrigation localisée s'est renforcée de 80%. Ce qui a porté la production à 2,2

et donc les mauvais résultats au niveau de ses expéditions ont impacté toute la campagne.

- **Les exportations sont concentrées en masse sur la Russie. Pourquoi?**

- Ces dernières années, la filière a accusé de grosses pertes de parts de marché notamment sur l'Union européenne. Et ce, en raison d'une concurrence féroce de l'Espagne. Résultat: baisse de la demande de l'origine Maroc et concentration des exportations sur le marché russe. De plus, notre production se caractérise par un gros pourcentage de petits calibres qui ne peuvent être vendus qu'en Russie et sur les pays de l'Europe de l'Est. Mais sur cette place, les exportateurs souffrent, entre autres, de la dépréciation de la devise enregistrée cette année. Ils ont connu également de gros problèmes d'écoulement du produit en raison de la fermeture du marché de gros de Moscou à un certain moment suite à un fait divers.

- **Avez-vous abandonné le marché européen?**

- Non, pas du tout. Nous sommes en train de tenter de redresser la barre. Mais pour y arriver, il faut plus de réactivité pour faire le poids face aux origines ibériques sur les marchés proches de l'Es-



«Nos prévisions en termes de recettes ont fondu et aujourd'hui, les producteurs ont des difficultés de trésorerie. Il est donc urgent que des mesures de sauvegarde de la filière soient mises en place pour faire face à la prochaine campagne», souligne My M'hamed Loultiti, président de Maroc-Citrus pour la filière agrumicole (Ph. Archives de L'Economiste)

long avec risque de fragilisation du fruit. Le développement sur l'Afrique nécessite aussi la mise en place d'une logistique et un accompagnement en termes notamment d'assurances. D'autres marchés lointains sont à explorer, mais des aides institutionnelles sont nécessaires pour y

arriver. Le coût du transport sans oublier les contraintes phytosanitaires sont parmi les freins à la diversification de nos marchés.

- **Quelle stratégie comptez-vous mettre en place?**

- A mon avis, il faut tout d'abord gérer la situation conjoncturelle difficile que nous vivons. Nos prévisions en termes de recettes ont fondu et aujourd'hui, les producteurs ont des difficultés de trésorerie. Il est donc urgent que des mesures de sauvegarde de la filière soient mises en place pour faire face à la prochaine campagne. Il serait bon également, pour maintenir l'équilibre commercial de l'origine Maroc, de mettre en place, comme dans d'autres pays, des primes de retrait ou de régulation. Le développement du secteur repose aussi sur une organisation en interne et en externe de la filière. Il faut mettre fin, sur les marchés, à la concurrence maroco-marocaine et renforcer la coordination entre les groupes exportateurs. La filière restant, malgré tous ses problèmes, prometteuse et porteuse d'apport de devises ainsi que d'emplois. □

Propos recueillis par Malika ALAMI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Marché local peu normalisé

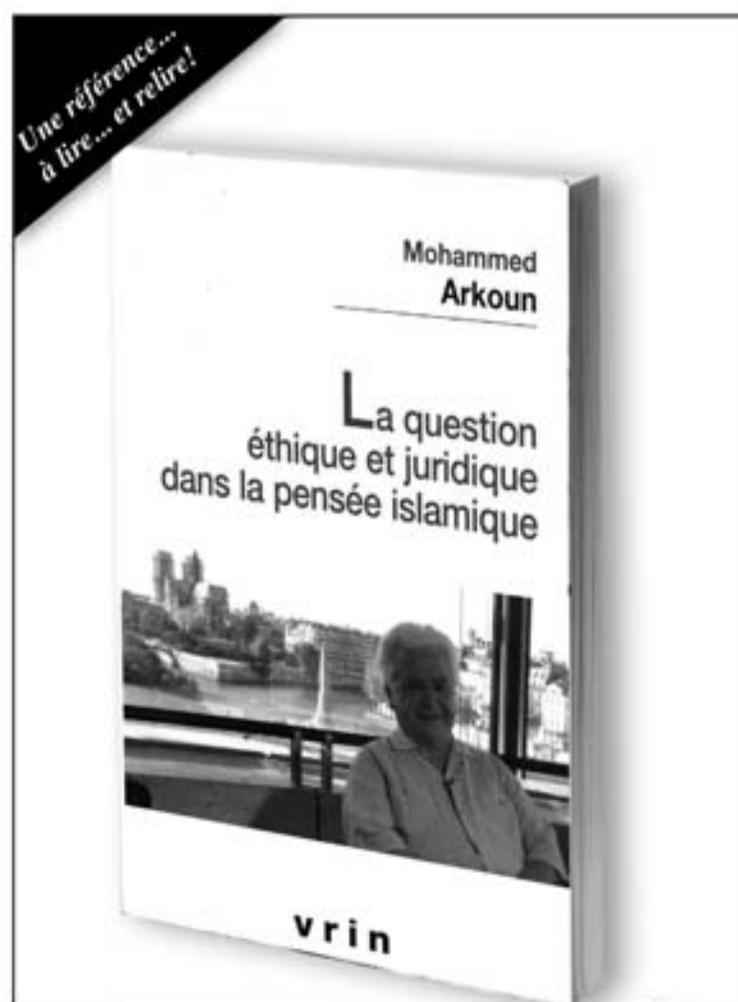
POUR le président de Maroc Citrus, le marché local est un pilier du développement de la filière export. C'est en effet un marché plus rémunérateur aujourd'hui et moins contraignant. De plus, il permet d'équilibrer l'offre à l'export. Mais il est encore marqué par une absence de normalisation, une prédominance d'intermédiaires et une transparence insuffisante des prix du marché. Il y a aussi un manque d'incitation à améliorer la qualité et surtout une réticence au changement, souligne-t-il. Il reste donc à achever son organisation. A ce sujet, la tutelle a promis des changements majeurs à partir de 2015. La démarche est d'importance à l'heure où le Maroc doit affronter les affres de la mondialisation et les effets imprévisibles d'une politique extérieure libéralisatrice. □

millions de tonnes au titre de l'actuelle saison. Le renforcement de la production s'est particulièrement traduit par celui des petits fruits et, cette année, nous devons normalement récolter les premiers résultats de tout notre travail. Mais la commercialisation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'export, n'a pas suivi cet élan. Plusieurs événements et facteurs ont annihilé tous nos efforts. Suite à un démarrage de campagne raté, en raison d'une cueillette précoce et d'un climat très chaud sur les pays de destination des produits, notamment la Russie, d'où une faible consommation, nous avons essayé de rattraper la situation. Mais la variété clémentine constitue plus de 66% des exportations d'agrumes

pagne. Il est possible de développer nos parts de marché de la clémentine en offrant un produit de qualité et en acceptant un prix moyen. Nous pouvons aussi nous distinguer et mieux pénétrer les circuits de distribution avec les variétés tardives telles que Noor et Afourer.

- **Quid des marchés américain et africain?**

- Ces deux marchés sont très porteurs, mais pour aller de l'avant sur les Etats-Unis, il est important tout d'abord de développer nos infrastructures portuaires d'expédition, même si ce marché reste difficile d'accès. Le cold treatment est incontournable d'où un transit time plus



Produits du terroir

Le cactus sur les traces de l'argan



Le quinoa et l'iris sont des produits du terroir identifiés par la direction régionale d'agriculture. Le quinoa a été désigné en 2013 super aliment par la FAO pour la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire. A Rhamna, le rendement de cette plante dépasse les 30 quintaux par hectare et la région de Marrakech a identifié ce produit du terroir à développer dans les années qui viennent (Ph. Archives de L'Economiste)

■ Réitérer l'expérience réussie de l'arganier d'Essaouira

■ Pousser à la valorisation du cactus de Rhamna

■ Et développer de nouveaux produits à fort potentiel comme le quinoa ou l'iris

BELLE percée des produits du terroir dans la région du Tensift-Al Haouz. Chacune de ses provinces regorge d'une diversité de produits qui pourraient doper son agriculture et son industrie agroalimentaire. La

deux produits, mais aussi l'iris ou encore le quinoa à Rhamna et qui exigent plus de temps pour développer la production et la chaîne de valeur de transformation pour une agriculture bio. L'exemple de la filière de l'arganier d'Essaouira est un cas d'école. Cet arbre, planté également dans le Souss, est la première essence forestière de la province d'Essaouira avec plus de 136.000 ha, soit 20% de l'arganeraie marocaine plantée. C'est grâce aux coopératives que cet arbre a été préservé et qu'une chaîne de valorisation a été créée.

Essaouira totalise en effet une production de 70.000 tonnes de fruit d'argan sec et 2.000 tonnes d'huile d'argan réparties entre la ligne gourmande et la ligne cosmétique. Soutenues depuis 2008 par le plan Maroc Vert, ces coopératives de la région sont de-

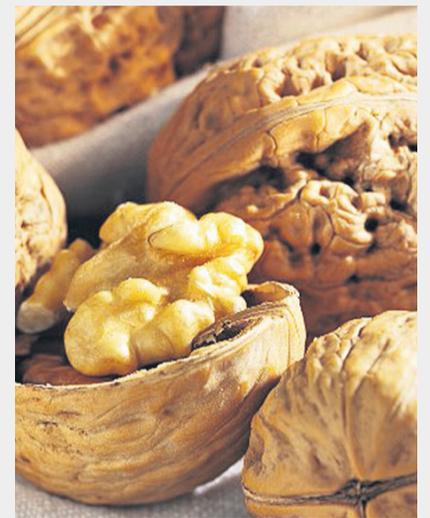
produire un litre d'huile. Aujourd'hui, faute de mesures incitatives pour soutenir sa production, l'industriel continue d'opérer mais uniquement sur commande. Autre entreprise à avoir investi le secteur dans la région de Rhamna, Inovag processing. Cette SA au

de l'arganier d'Essaouira en a inspiré une autre actuellement menée à Rhamna. Cette fois-ci, c'est une huile extraite du cactus et des figues de barbarie. Cette huile est très riche en vitamine E, en stérols et en oméga 6. Tous ces éléments lui confèrent des particularités en tant que huile anti-radicalaire, anti-âge, cicatrisante et hydratante. Le cactus peu consommateur d'eau et demandant peu d'entretien pourrait permettre une sérieuse montée en puissance de l'agriculture de la région de Rhamna.

A 80 km de Marrakech, cette province est un territoire où se concentre cette plante avec une superficie de 50.000 ha. Les objectifs du plan régional agricole prévoient de porter cette superficie à 80.000 ha ainsi qu'une plus grande valorisation du fruit. Cette zone produit également près de 320.000 tonnes de figues de barbarie annuellement. Notons que l'importance économique de cette culture réside dans les figues. Leur valeur nutritive s'est avérée riche et efficace. Elles sont désormais considérées en tant que remède naturel contre le cholestérol et le diabète. C'est ainsi que le plan régional va pousser à la création de 7 unités de transformation -gérées par des coopératives- pour un investissement global de 170 millions de DH.

Miel et noyer, très prometteurs

AUTRE produit du terroir à fort potentiel, le noyer. Al Haouz compte une superficie de 1.900 ha de noyers (soit 40% du patrimoine national) avec une production annuelle de



2.000 tonnes. La productivité reste cependant faible avec 0,5 tonne par ha. D'où un projet de développement du noyer en zone de montagne dans la province pour porter la productivité à 1,5 t/ha. Le programme comprend ainsi la création d'unités d'extraction d'huile de noix pour un budget de 10,5 millions de DH. Une plus grande mobilisation financière est consacrée à la filière du miel qui est dotée de 30 millions de DH d'investissement avec quatre projets phares. Il s'agit du développement de la filière apicole dans 5 provinces: Chichaoua, Essaouira, Rhamna et Al Haouz. Cette filière à fort impact écologique dispose d'un grand potentiel de développement sous condition d'une augmentation de la productivité. □

capital de 10,5 millions de DH comptait au départ se spécialiser dans la transformation de l'huile de figue de barbarie, mais a fini par élargir son business plan en lançant trois lignes de production en même temps. Une pour la cosmétique (les huiles), une ligne de fruits (pulpes congelés, vinaigre) et une troisième pour l'aliment de bétail. La société a été retenue comme entreprise innovante par le Fonds d'innovation pour l'agriculture de l'OCP qui a pris une participation dans le capital de l'entreprise. Cette nouvelle manne financière a permis à l'industriel d'asseoir ses lignes de production et surtout de développer plusieurs autres dérivés de la transformation de la figue de barbarie. □

Badra BERRISSOULE

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Grandes ambitions à Rhamna

Pilier	UTA	Intitulé du projet	Nombre de projets	Superficie ciblée	Agrégés
Pilier II	02	Extension	02	30.000 ha	5.400
	01	Intensification	01	1.000 ha	200
	01	Valorisation en industrie agroalimentaire	01	02 unités	100
	01	Valorisation en alimentation animale	01	05 unités	40
Total	Pilier II		05	56.000 ha	5.740

Source: ADA

Ph. Archives de L'Economiste

Grandes ambitions du plan Maroc Vert pour la filière du cactus à Rhamna. Cette plante peu consommatrice d'eau, qui se concentre dans la région, pourrait connaître le même développement que l'arganier d'Essaouira

région a d'ailleurs franchi plusieurs étapes en matière de développement des filières et même mis en place une cartographie pour identifier ces produits à fort potentiel. On y retrouve l'argan et le cactus avec des dynamiques autour de la valorisation de ces

venues très actives et ont atteint un certain degré de maturité. Le plan agricole régional a dédié un budget de 19 millions de DH à l'appui et l'émergence des coopératives arganières afin de doubler la production à l'horizon 2015. L'expérience très réussie

produire un litre d'huile. Aujourd'hui, faute de mesures incitatives pour soutenir sa production, l'industriel continue d'opérer mais uniquement sur commande. Autre entreprise à avoir investi le secteur dans la région de Rhamna, Inovag processing. Cette SA au

Le mouton Bni-Guil, vedette de Maroc Vert



L'Oriental compte plus de trois millions de têtes d'ovins et de caprins, dont 400.000 de la race Bni-Guil. La production est estimée à 111.000 tonnes de viandes rouges/an (Ph. Archives de L'Economiste)

■ Sa qualité en fait une des priorités de la région

■ Labellisée IGP, cette viande est très prisée sur les marchés internationaux

■ Une nouvelle approche systémique pour l'amélioration du cheptel

LA réputation du mouton Bni-Guil n'est plus à faire. Cette race d'ovins originaire de l'Oriental et dont le label est très prisé à l'étranger, principalement par la Turquie et l'Italie, fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle approche pour son développement.

D'abord, la qualité de cette viande la place en priorité dans le

programme agricole régional dans le cadre du plan Maroc Vert, qui y dédie deux actions majeures. Il s'agit principalement de mettre en place un cadre pour la protection génétique de la race locale et de créer des unités d'engraissement au niveau d'une dizaine de communes. Le plan prévoit également d'agréger les unités de production de viandes rouges qui seront organisées en coopératives et seront contractuelles avec les futurs abattoirs de Taourirt (l'abattoir moderne de l'Oriental) et de Guenfouda (abattoir privé).

Assurer la réussite de ces programmes de sauvegarde nécessite une approche systémique des filières intégrant toutes les composantes d'amélioration de cette viande. Plus précisément, il s'agit de restaurer et protéger les parcours qui représentent un véritable patrimoine. Et élever l'animal dans des conditions optimales, à savoir assurer une meilleure conduite alimentaire et de reproduction ainsi qu'une

amélioration génétique adaptée à la réalité de l'Oriental, précise Abdelmajid Bechchari, chercheur en production animale à l'INRA d'Oujda. Il faut aussi préciser les circuits de distribution et définir les acteurs de commercialisation pour que l'éleveur bénéficie de la marge brute de gain. «A cet effet, nous avons tracé les différents circuits existants et probables pour valoriser cette chaîne de production», ajoute Bechchari. Cette approche multisectorielle s'intègre facilement dans les politiques de développement initiées par l'ensemble des partenaires engagés dans l'amélioration de la productivité. Un travail piloté par le Centre de recherche pilier II (CRP2, dans le plan Maroc Vert) qui a déjà proposé un plan de développement éco-systémique sans compromettre l'équilibre écologique. C'est aussi un programme qui a intégré l'ensemble des plans sectoriels, à l'instar des plans de développement coopératif, les plans communaux de

développement, les centres d'approvisionnement, les unités d'engraissement et les bailleurs de fonds.

Pour rappel, le Bni-Guil est une race ovine qui tire sa référence de la tribu des Beni Guil, des tribus nomades éparpillées sur l'ensemble des hauts plateaux marocains (Taourirt, Jerada, Bouarfa ...). Cette race labellisée indicateur géographique protégé (IGP-Bni-Guil : label de qualité européen) depuis 2010, attire toutes les convoitises tant sur le marché local qu'international. Ce mouton à

Des unités d'élevage plus importantes

DES unités d'élevage ont été renforcées pour accueillir le plus grand nombre d'ovins. C'est le cas de l'unité de Njil, une unité d'engraissement, prise en charge par l'Association nationale ovine et caprine et qui est en mesure d'élever jusqu'à 6.000 têtes par lot.

Un volume plus important que ce qu'assurent les unités d'élevage de Taourirt et Laâyoune qui comptent quelque 600 têtes par lot. Une approche qui réduit considérablement le nombre d'intermédiaires entre les éleveurs et les abattoirs, ce qui devrait influencer positivement les gains des producteurs et les prix du marché. □

la tête brune foncée chez le mâle et légèrement claire chez la femelle est réputé pour sa bonne conformation et sa résistance au stress climatique. C'est aussi un animal qui ne nécessite pas une nutrition spéciale. Toutefois, ce sont les herbes des hauts plateaux, souvent considérées comme plantes médicinales, qui forment l'essentiel de son alimentation. Son poids moyen à la naissance est de 3 à 4 kg et oscille entre 15 et 19 kg après deux mois. L'effectif actuel dépasse le million de têtes dont 40% sont classées IGP et de surcroît protégées par le programme national d'amélioration génétique des races locales. □

Ali KHARROUBI

Pour réagir à cet article :
courrier@leconomiste.com